Troisième Année. - N° 23. Le Numéro : 25 centimes 7 Juin 1913

Le Courrier Cinématographique

ORGANE HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT DE LA CINÉMATOGRAPHIE
DES ARTS, SCIENCES ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

ABONNEMENTS :
FRANCE { Paris . . . . 10 fr.
Départements 15 »
ÉTRANGER . . . . . . 20 »

Directeur : CH. LE FRAPER
Rédaction et Administration :
28, Boulevard Saint-Denis, PARIS
TÉLÉPHONE : 456-33

LA PUBLICITÉ
est reçue
aux Bureaux du Journal

PROCHAINEMENT :

Les Grands Films Artistiques

Gaumont

Les Chasseurs de Lions

Le plus impressionnant des drames
La plus dramatique des actions

Tous les Cinémas du Monde

doivent avoir

LES CHASSEURS DE LIONS

Pour les conditions de location, s'adresser au

Comptoir Ciné-Location Gaumont

PARIS 28, Rue des Alouettes, 28 PARIS

Troisième Année. - N° 23. Le Numéro : 25 centimes. 7 Juin 1913

Le Courrier Cinématographique

LE CINÉMA GRATUIT EN PLEIN AIR

Le cinéma est à l'heure actuelle, à Paris, en pleine vogue. Les établissements sortent littéralement de terre, et dans certains quartiers où jamais un spectacle ne put vivre, on voit 10 cinés solliciter la faveur du public, et ma foi, s'en tirer honorablement.

Cependant, on vit dans une ambiance pénible. Notre industrie ne jouit pas partout d'une même faveur. Des villes de province de premier ordre, très peuplées et fort riches, semblent résister aux sollicitations de l'écran. La popularité du cinéma s'atténuerait-elle au delà des fortifications de la Ville Lumière? Les profanes le croient, mais il est aisé, après quelque réflexion, de déterminer les influences variées qui contrebalancent la renommée universelle du film.

D'abord, le cinéma provincial supporte les mêmes difficultés que le théâtre, difficultés trop connues pour qu'il soit utile de les rappeler, mais sa vitalité est telle qu'il se tirerait d'affaire s'il était toujours entre les mains de directeurs compétents, n'ayant que l'unique souci de gérer leurs exploitations en bons managers. Malheureusement, la concurrence est mauvaise conseillère. Beaucoup d'entre eux, soit pour gêner un rival heureux, soit pour arrondir leur bas de laine, ne se contentent plus de la saison d'hiver ; ils continuent en été à poursuivre la clientèle qui déserte les salles. Ils l'obsèdent de leur écran qu'ils placent à chaque endroit où la foule peut s'assembler nombreuse, en plein air. On installe un cinéma gratuit sur la place publique : le patron du *Café du Commerce* monte un écran en plein vent, devant sa terrasse · le propriétaire du *Café de la Poste* renchérit en convoquant toute la ville à une projection miraculeuse autant que gratuite.

Et pendant toute la belle saison, on peut assister, *gratis pro deo*, soit de la terrasse des cafés, soit simplement de la rue, à des spectacles cinématographiques souvent fort bien organisés, où l'on passe des vues des meilleures marques.

Lorsque l'automne arrive et que les salles de spectacle ouvrent leurs portes, nul n'éprouve plus le besoin de se déranger, et de payer une somme, fût-elle insignifiante, pour voir du cinéma, article de publicité, que des impresarios inconscients leur ont offert sans bourse délier, pendant des mois, et qui ne possède plus aucun attrait.

Et c'est là une des causes principales de la déchéance que nous sentons planer, invisible, autour des succès bruyants des grands théâtres cinématographiques parisiens où l'or ruisselle pendant que la majorité des directeurs de province cherchent toute l'année à rétablir un équilibre budgétaire décidément trop instable. La majorité des directeurs souffrent de la généralisation d'une formule éminemment dangereuse et je crois utile de donner aujourd'hui, afin d'en étayer ma thèse, les principaux griefs des cinématographistes.

Le cinéma gratuit en plein air, dit M. Roth de Markus, directeur à Lausanne, est profondément nuisible ; *avant deux ans, si l'usage s'en répandait, la plupart des cinémas devraient fermer leurs portes. L'exploitation en plein air exige une mise de fonds insignifiante. Les responsabilités morales et financières de l'impresario sont ainsi atténuées, et l'on sait que la plupart des méfaits qu'on attribue au cinéma proviennent du manque de responsabilité de certains industriels...*

Un autre directeur renchérit : *Les loueurs devraient refuser leurs programmes pour de pareils usages. Le cinéma n'est pas un article de réclame. Trop de gens le méprisent parce qu'ils le croient, le voyant tellement répandu, un spectacle sans valeur et d'ordre inférieur.*

Le directeur des « *Cinémas Orientaux* » de Constantinople déclare que le cinéma gratuit en plein air discrédite le cinéma et que le public désertera toujours l'hiver les salles de spectacles installées dans les villes où l'on donne, l'été, du cinéma gratuit. *Le meilleur, dit-il, serait de ne louer que des programmes de premier ordre et d'un prix élevé. De cette façon, s'il n'est pas possible d'enrayer ce mouvement, on évitera le discrédit artistique du cinéma.*

Un de nos confrères, M. André de Brisons, auteur, écrit : *Si cet ennemi n'est pas attaqué avec la dernière vigueur, c'en est fini du cinéma payant. On nous fera défiler gratuitement sous les yeux des films comme on nous donnait hier un petit éventail.*

M. Ralhays, de Paris, ajoute : *Je trouve que l'on devrait combattre énergiquement le flot montant des apéritifs-cinémas, qui sont un genre de cinémas gratuits.*

M. Arrault, de Rueil, et M. Maurice, de Cannes, croient qu'il est matériellement impossible d'empêcher les loueurs de fournir des programmes et les impresarios de monter des spectacles gratuits. Il faut agir auprès des municipalités, tel est son avis.

En somme, la majorité des directeurs de salles de spectacles cinématographiques, se trouvent lésés par les projections gratuites en plein air. Celles-ci discréditent le ciné. Elles lui ôtent tout attrait et compromettent la vitalité générale de l'exploitation.

Un de nos confrères, *Cinéma Revue*, s'est livré sur cet objet à une longue et minutieuse enquête dont j'ai cité plus haut quelques coupures. Il ne conclut pas.

Le Courrier tient à pousser plus avant et à chercher avec tous ses lecteurs la solution la plus élégante. Je leur soumets un moyen : Pourquoi les directeurs de salles de spectacles, en manière de protestation, ne retireraient-ils pas leur clientèle aux industriels qui fournissent l'été les cinémas gratuits ?

Le referendum est ouvert. Messieurs les Cinématographistes, vous avez la parole.

Charles LE FRAPER.

LA "VEDETTE"

La « Vedette » est le petit canot à pétrole, qui à bord des grands vaisseaux de guerre, fait le service journalier entre le port et le navire pour le ravitaillement, le service postal, qui le soir, va chercher et ramène les permissionnaires à bord.

C'est aussi le bateau qui fait le service de la terre aux îles proches de la côte. Chacun sait cela.

En argot de théâtre, la « vedette » c'est non plus le petit canot à pétrole qui modestement fait son travail quotidien, mais le gros vaisseau qui ne donne que rarement..., car elle est généralement très chère.

Tout théâtre qui se respecte possède deux ou trois vedettes qu'elle tient en réserve pour les grandes occasions. Dès qu'une pièce se monte, on cherche parmi les deux ou trois grands noms de la maison celui qui sera chargé de conduire la pièce au succès, suivant la nature, le genre, la composition du rôle.

On s'est habitué ainsi, petit à petit, à aller voir M. X ou Mme Y et non telle pièce de tel auteur. On sort de la représentation en disant : quel génie! quel artiste! mais on ne dit plus : « Le beau drame, quel écrivain de talent! Le théâtre devient de plus en plus une affaire de réclame ou de publicité, où la vedette joue à tant la représentation... et à tant sur les bénéfices!!!

Il y a actuellement une vingtaine de noms qui jouissent de la faveur du public et qui ne consentent plus à jouer à moins de conditions absolument draconiennes pour les directeurs. Ces grands noms viennent écraser sur l'affiche ceux des artistes d'un talent quelquefois plus certain quoique plus sobre et plus discret, et sur la scène également, ils accaparent tout, puisque la plupart du temps ils ne jouent que des pièces écrites pour eux!

Il s'ensuit que les artistes, désespérés de ne pouvoir se produire et montrer au public qu'eux aussi ont du talent, se laissent aller au découragement et qu'ils « cabotinent » leur rôle, sachant d'avance que le succès ira à la « vedette », qui a souvent tout préparé d'ailleurs pour avoir *son succès journalier, calculé à la minute précise pendant un nombre de représentations déterminé.*

D'où pas d'homogénéité, pas de cohésion la plupart du temps, à part deux ou trois théâtres, qui ont gardé les bonnes traditions, mais simplement une exhibition de M. X ou de Mlle Z, qui font fureur, que tout le monde veut voir, et qui partagent avec le Directeur les bénéfices que leur rapporte la crédulité du public.

Cette situation n'existe que depuis quelques années, et nous n'avons pas ici à en définir la cause. Contentons-nous simplement de dire qu'elle vînt en partie de mécontents qui surent par la voie de la presse se faire plus connaître qu'au théâtre, et qui bénéficièrent de leur coup d'éclat en obtenant ainsi la faveur du grand public.

Ils ont fait école, ce qui amène aujourd'hui une crise dont souffre le théâtre, et dont il ne se relèvera que le jour où une réaction se produira, d'autant plus violente que la crise aura été douloureuse.

Il semblait, à première vue, que le cinématographe éviterait de pareilles erreurs et « travaillerait » de façon plus rationnelle.

Il n'en a rien été. Les mêmes errements se sont produits, et ne revenons pas aux époques préhistoriques du Ciné,

n'évoquons pas les films des temps déjà lointains, mais arrivons au moment où diverses maisons d'édition ont commencé à donner au public des films tirés des grandes pièces du répertoire moderne.

Les metteurs en scène n'ont reculé devant aucun sacrifice surtout dans les maisons où leurs conditions d'engagement ne les invitent pas à être économes. Ils ont engagé pour tourner les « bandes » ceux qui les jouaient en « vedette » dans les théâtres du boulevard et même dans les théâtres subventionnés, et ce à des conditions dérisoires. Je vous étonnerais trop si je vous citais des chiffres!

Pour remplir les autres rôles, on se sert des acteurs ordinaires de la troupe, peu rétribués, au jeu raisonnable et pondéré d'artistes qui viennent à l'heure le matin et attendent impatiemment midi pour savoir s'ils feront la journée ou simplement la demie.

La « vedette » arrive à son heure. Elle écoute dans un fauteuil les indications que se permet de lui donner le metteur en scène. Et quand on est bien d'accord, elle se lève et « tourne ». De temps en temps, cependant qu'elle joue sa scène, elle s'aperçoit qu'elle n'est pas seule sur le plateau, et elle récompense d'un sourire à jamais fixé sur l'écran, celui qui a eu le suprême honneur de *figurer* à côté d'elle.

Puis, après quelques matinées où l'on s'est aperçu parfois qu'ayant commis des erreurs matérielles, il a fallu faire revenir la vedette, toujours aux mêmes conditions, pour reprendre une ou deux scènes, on peut livrer la bande qui porte dans les premiers mètres son titre et immédiatement après le nom de l'auteur en petits caractères. Celui de la vedette s'étale majestueusement précédant quelquefois son portrait. Cela fait du métrage et cela ne rend pas le bouillon plus mauvais, comme dans la chanson.

Mais ce qui est néfaste par dessus tout, c'est le résultat obtenu par le jeu brillant, souple, de la vedette; car, après tout, il faut bien qu'elle ait du talent, à côté de celui des acteurs ordinaires de la troupe, l'opposition entre la coupe irréprochable des vêtements du jeune premier et la mise correcte sentant la confection des comédiens appointés de la maison! Je sais bien qu'il y a une différence entre leurs cachets! mais néanmoins il y a un souci du détail qui devrait maintenant entrer en ligne de compte aussi bien que l'exactitude du décor et de la mise en scène.

Ainsi les mêmes défauts sont susceptibles d'apporter au cinéma les troubles qui existent au théâtre, mais avec cette différence, que le danger est beaucoup plus grand de conséquences, tant pour les maisons d'édition que pour les vedettes elles-mêmes. Car de même que les paroles volent et que les écrits restent; au théâtre, le jeu des acteurs s'oublie, sur le film, il reste avec toutes ses qualités et toutes ses imperfections, celles-ci beaucoup plus nombreuses souvent que celles-là.

GRAINVILLE.

CHRONIQUE ANGLAISE

" LE COURRIER CINÉMATOGRAPHIQUE " est en vente à Londres, dépôt général pour l'Angleterre :

COIN DE FRANCE

17 et 18, Green Street, Leicester Square, Londres.

Toutes les communications concernant l'Angleterre doivent être adressées à

M. V. MILLER,
Correspondant Général du " COURRIER ",
37 b, Granville Gardens
Shepherd's Bush Green,
Londres W.

De notre Correspondant particulier.

Dernièrement avait lieu au Holland Ring, le National Health Exhibition, parmi les Exposants se trouvaient la « British Vacuum Cleaner » qui pompeusement annonçait à l'appui de la valeur de ses appareils, que dans un cinéma de Londres, d'une contenance de 800 places, elle avait enlevé 12 sacs de poussière et d'ordures pesant environ une demi-tonne, soit 500 kilos. Sans commentaires.

* * *

La Cinématographie sauvant les dents d'une nation, voilà une application nouvelle du Cinéma à laquelle jusqu'à présent on n'avait pas songé.

Le docteur Cunningham, très connu ici dans l'art dentaire, ayant écrit jadis un ouvrage intitulé : *Sauvons les*

dents de la Nation, a cru aujourd'hui montrer à l'aide de la Cinématographie ce qu'il y avait lieu de faire dans ce but.

S'étant assuré le concours d'une grande maison d'édition, le docteur Cunningham a successivement fait filmer les diverses phases de l'existence d'une dent.

A l'aide de la radiographie il montre les dents avant la naissance, puis la croissance de la première dent, son développement, les causes et les conséquences des douleurs ressenties chez l'enfant et chez l'adulte; on voit les dents grandir et se gâter insensiblement sur l'écran.

Il n'y a pas jusqu'à l'effet des microbes de la salive humaine et les ravages de la carie, conséquence des dents mal entretenues, qui ne figurent sur ce film pour lequel il a fallu une compétence en la matière et une patience à toute épreuve.

*
* *

LE CINÉMA EN JUSTICE

Il en est arrivé une bien bonne à un jeune homme qui se prétendant fort grièvement blessé dans un accident de tramway réclama à la Compagnie 200.000 francs de dommages-intérêts. Or, le jour de l'audience, l'avocat de la Compagnie exhiba un film cinématographique montrant notre « blessé » gagnant, haut la main, le premier prix en une course pédestre et se livrant d'autre part à un combat de boxe.

*
* *

Il y a actuellement à Londres une excursion assez importante d'habitants du Thibet.

Dernièrement ayant été cinématographiés ils voulurent se payer la curiosité de se voir défiler sur l'écran.

Ils arrivèrent donc certain soir, vêtus de leurs plus beaux atours, à l'Aldershot Picture Palace et s'amusèrent beaucoup de se reconnaître, inutile de dire que leurs costumes multicolores et leurs étranges coiffures avaient amené au cinéma en question une foule de curieux.

C'était la première fois qu'ils voyaient un cinéma, plusieurs d'entr'eux étaient même, paraît-il, fort peu rassurés, presque tous refusèrent d'entrer tant qu'on n'eut pas fait la lumière et discutèrent et gesticulèrent dans les couloirs..., se rassurant petit à petit, ils déclarèrent finalement qu'ils étaient ravis car ils avaient appris beaucoup de choses qu'ils ignoraient.

*
* *

Une Compagnie nouvelle vient de se constituer en Irlande au capital de 300.000 francs. Dans la liste des premiers souscripteurs on relève le nom de M. L. Sherlo, lord maire de Dublin.

Le but de cette Société serait la fondation en Irlande d'établissements cinématographiques.

*
* *

C'est avec plaisir que nous reproduisons les lignes suivantes extraites du *Bath Chronicle* :

« Quand donc certains journalistes prendront-ils leur rôle au sérieux et ne se montreront-ils plus de parti-pris. Une fois de plus, on a allégué pour la défense d'un prévenu au tribunal du Bath Police Court, que c'est le cinéma qui l'avait corrompu.

« C'est là, nous estimons, une critique injuste et ridicule, comme toutes les distractions et tous les amusements, le cinéma peut avoir son côté faible, mais nous croyons qu'en général, par son côté instructif, il est appelé à faire plus de bien que de mal ».

Le maire de Merthyr vient de prendre un arrêté comme quoi les licences de sept jours — c'est-à-dire d'ouverture le dimanche — ne seront autorisées qu'en tant que les Exploitants s'engageront à ne plus faire défiler ce jour, sur l'écran, des scènes de cow-boys, courses de chevaux, actes de brigandages, etc.

Dans son rapport, le chef constable a fait remarquer que depuis l'installation des cinémas, les rues de la ville étaient débarrassées des groupes de jeunes gens et de fillettes qui les encombraient littéralement.

*
* *

A Keighly, s'est ouvert un nouveau cinéma.

*
* *

Le maire de Southport est un homme de beaucoup d'initiative et... de religion. Il propose aux clergymen de s'entendre avec les exploitants de cinéma, pour qu'il leur soit permis le dimanche entre deux films d'aller y faire entendre la bonne parole. Puisque tant de gens, d'hommes surtout, vont beaucoup au cinéma et très peu à l'église, ce serait là un excellent moyen de les toucher et d'entrer en communication avec eux.

*
* *

Enfin !...

Le bruit court dans Dervsbury que la Commission d'Enseignement s'occuperait de louer un hall afin d'y donner des « matinées cinématographiques », spécialement réservées aux enfants des écoles. On n'y donnerait que des leçons de géographie, histoire et ethnographie, et celles-ci seraient accompagnées de causeries ou de conférences documentaires.

Bradford paraît être la terre d'or des cinémas.

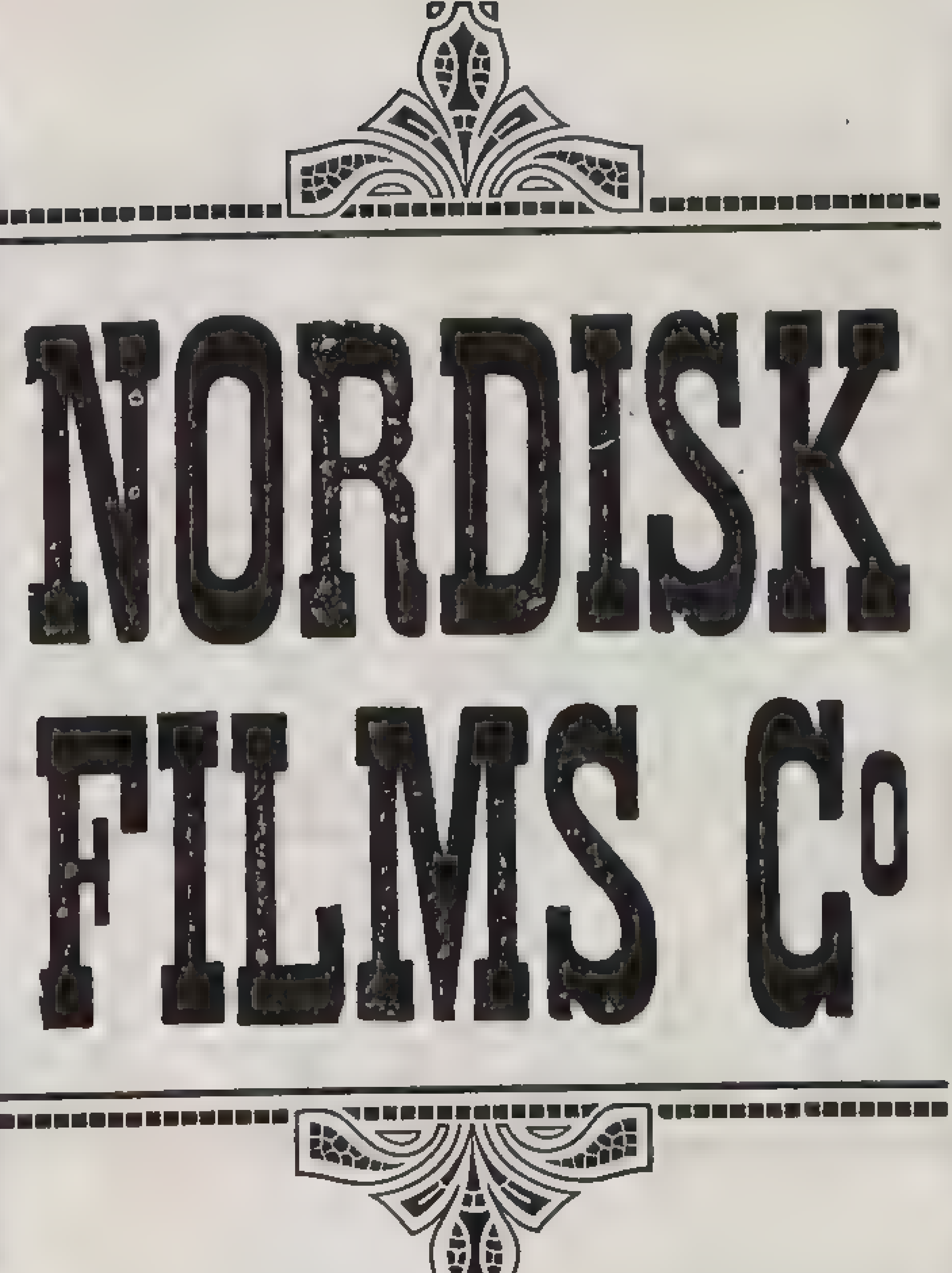
Six nouveaux établissements s'y sont ouverts et malgré une concurrence effrénée, tous les Pictur's Palace font des recettes superbes....

Jusqu'à présent, aucun établissement n'a dû y fermer ses portes....

Heureux pays!...

V. Miller.







UN DÉMON

avec

Lili BECK, dans le rôle de THÉRÈSE

GRAND DRAME SENSATIONNEL

815 mètres

2 superbes affiches en couleurs

L. AUBERT 19, rue Richer PARIS

des Auteurs et Gens de Lettres

.G. L.

s-le-Grand, 30

TÉLÉPHONE 275-76

CELLE et Eugène GUGENHEIM

u Théâtre de l'Odéon

SENT

ar

ITTCHELL

semaine par la

A. G. L."

G. L." sont édités par les

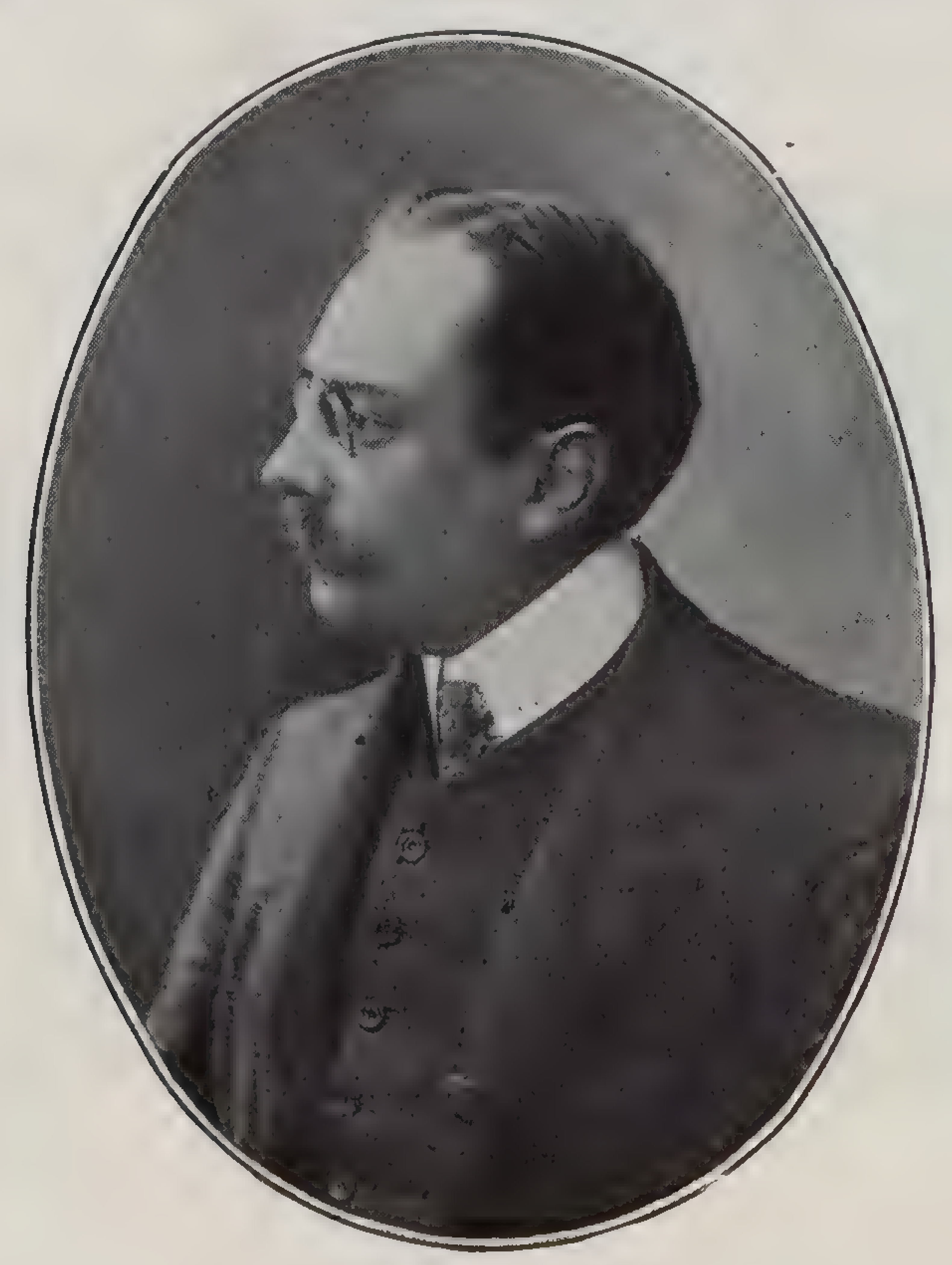
S PATHÉ FRÈRES

FILMS

BOURGEOIS & Cie

3, Cité Trévise — PARIS

M. G. BOURGEOIS, qui vient d'installer ses bureaux à deux pas **des Boulevards, 3, Cité Trévise,** *est un de nos metteurs en scène les plus accomplis et les plus justement réputés. Après avoir appartenu aux plus importantes sociétés, M. G. BOURGEOIS a repris sa liberté et*



M. G. BOURGEOIS

l'emploie fort heureusement à créer de nouvelles œuvres dont nous aurons bientôt à signaler le succès.

Auteur des scénarios qu'il met en scène, disposant de tous les moyens qui sont aujourd'hui nécessaires au cinéma, merveilleusement placé pour avoir sous la main tous les artistes de ses rôles, sûr de ses appareils et de sa technique, M. G. BOURGEOIS ne peut manquer d'offrir à l'édition des négatifs de premier choix. Nous savons déjà que quelques films de long métrage sont en préparation sous ses ordres, films dont le "travail fini" et le goût artistique sont appelés à faire sensation.

La Circulaire Nº 9

M. Hennion, préfet de Police, adresse à MM. les Commissaires de Police de Paris et des communes du ressort de la Préfecture de Police, la circulaire suivante que nous reproduisons à titre strictement documentaire :

PRÉFECTURE DE POLICE
CABINET
2e *Bureau.*
—
Circulaire Nº 9.
—

Paris, le 30 avril 1913.

Le Préfet de Police,

A Messieurs les Commissaires de Paris de Police et des communes du ressort de la Préfecture de Police.

Conformément aux instructions contenues dans une circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 19 avril 1913, je vous prie d'aviser les directeurs des cinématographes situés dans le ressort de votre Commissariat, que j'interdis formellement l'exhibition de tout film représentant des crimes récemment commis.

La même prohibition s'applique également aux exécutions capitales, ainsi qu'aux spectacles répugnants ou barbares tels que les « hommes ratiers ».

Vous voudrez bien faire observer aux directeurs de cinématographes que, dans le cas où ils ne tiendraient pas compte de cette interdiction, non seulement ils feraient l'objet d'un procès-verbal pour infraction à l'article de leur arrêté d'autorisation interdisant de « représenter aucune scène susceptible de porter atteinte à la morale ou à l'ordre public », mais encore l'autorisation d'exploiter leur établissement pourrait leur être retirée, conformément à l'article 214 de l'ordonnance de Police du 10 août 1908.

Vous voudrez bien exercer une surveillance spéciale à cet égard sur les représentations cinématographiques données dans le ressort de votre Commissariat et me rendre compte de vos soins.

Le Préfet de Police,
HENNION.

CHRONIQUE AMÉRICAINE

De notre correspondant particulier.

Il y a quelques semaines, une représentation cinématographique était donnée à bord d'un navire de guerre américain en rade de Cuba.

Les hommes de l'équipage firent preuve d'un tel enthousiasme et se montrèrent si friands de ce genre de spectacle que sur le rapport fait par le commandant du bord, il est aujourd'hui question d'installer un appareil cinématographique sur les principales unités de la flotte américaine.

* * *

Les journaux américains parlent en termes chaleureux d'une invention nouvelle dont la démonstration est actuellement faite aux Etats-Unis, par M. Cherry Kearton. Il s'agirait en l'espèce de la suppression de la manivelle dans l'appareil prise de vues et de son remplacement par un petit moteur à air comprimé.

Il nous revient que cet appareil fut très remarqué à l'Exposition de Londres.

* * *

A vous qui vous plaignez de la concurrence, des exigences des autorités, etc., etc., voici, paraît-il, une occasion unique de faire fortune.....

Partez à l'Alaska... au nord-ouest de l'Amérique, 70.000 habitants, capitale Sitka.

D'après une lettre reçue par un certain M. A. d'Ing, du Picture House, à Leicester, et que très sérieusement reproduit notre éminent confrère *The Kinematograph*, ce monsieur a un ami qui possède deux mines d'or, cela n'a pas une grande importance en l'affaire, et il n'en aurait eu qu'une que nous serions déjà bien contents. Or, une ville est voisine du camp de ce double propriétaire minier, la dite ville a plus de 7.000 habitants...; faute d'amusement, les gens s'y grisent et se battent; aussi, les moins turbulents réclament à cors et à cris l'ouverture d'un cinéma, qui a le don, attribué jadis à la musique, d'adoucir les mœurs.

Il y aurait, paraît-il, de l'or à gagner..., beaucoup d'or..., seulement, il y a un cheveu! Les films devant venir d'Angleterre... je ne sais pas pourquoi, mais enfin, passons..., il y aurait deux mois de voyage à l'aller et deux mois au retour, un programme devrait donc être loué pour dix semaines.

Allons, Messieurs les agents, loueurs, vendeurs, etc..., vous savez maintenant que M. Ing, de Picture House, à Leicester, a un ami en Alaska, que cet ami entend y ouvrir un cinéma..., tachez d'en tirer profit et comme lui d'y gagner beaucoup d'argent!... C'est la grâce que je vous souhaite.

* * *

Une nouvelle application du Cinéma

A Chicago, une petite fille ayant été perdue, son portrait a été projeté sur l'écran de divers établissements cinématographiques.

Nous ignorons, jusqu'à présent, quelle en a été le résultat.

* * *

Dans l'Etat d'Ohio, le gouvernement vient de signer un arrêté, déclarant que tous les films devront à l'avenir être soumis à l'appréciation d'un « Board » de censeurs désignés officiellement.

Nous apprenons que l' « Universal C° » vient de filmer dans des conditions très favorables l'œuvre principale de l'auteur belge Mœterlinck : *Peléas et Mélisande*, qui fut interprétée comme œuvre lyrique il y a environ deux ans, à Paris, et ce non sans quelques incidents, conséquence d'un malentendu entre l'auteur et le compositeur.

* * *

A la dernière assemblée du National Exhibitor's League, on a voté en principe que des secours pécuniers seraient adressés aux cinématographistes de Columbus, Ohio, Dayton et Hamilton, qui furent si cruellement éprouvés lors des dernières inondations.

L.

* * *

La fabrication cinématographique

Il existe actuellement, dans l'Amérique du Nord, soixante ateliers où l'on ne fabrique que des films de cinématographe. En une seule année, ces soixante ateliers ont fourni 10.000 kilomètres de films; et la production ne fait qu'augmenter.

A New-York, il y a actuellement douze cents établissements cinématographiques qui sont visités en moyenne tous les jours par plus d'un million de spectateurs. Dans toutes les villes de dix à quarante mille habitants, se trouvant dans un rayon de 100 kilomètres de New-York, on trouve un ou plusieurs cinématographes, mais on n'y trouve presque plus de théâtres. Et à New-York même, le tiers des directeurs de théâtre n'ont pu se préserver de la faillite qu'en passant dans le camp ennemi, c'est-à-dire en transformant leurs établissements en cinématographes.

On voit que le moment n'est guère propice pour accabler les théâtres de charges nouvelles.

" Le Courrier " à Moulins

RÉOUVERTURE DE « L'AMERICAN CINÉMA PATHÉ »

Samedi 24 mai, après une journée merveilleusement belle, l' American Cinéma Pathé » a inauguré la saison d'été en nous regalant de projections en plein air parfaitement réussies. Le cours de la Préfecture avait un air de fête ; à l'heure même des projections, une Société musicale de la ville ouvrait la série de ses auditions en public, apportant ainsi au cinéma la musique si utile.

Le kiosque à musique est situé à 40 mètres du cinéma.

Les consommateurs entouraient toutes les tables, d'aucuns attendaient debout qu'une table devînt libre pour s'y installer.

Le public du concert a fait un appoint sérieux à celui du cinéma, mais en tout état de cause c'est un magnifique résultat pour l'heureux secrétaire et nous lui souhaitons à chaque séance une terrasse comme celle de samedi ; ce sera un succès toute la saison.

Le samedi et le dimanche sont les seuls jours chaque semaine où nous aurons du cinéma ; le service d'été sera pareil au service d'hiver.

Voici le programme d'ouverture de la saison d'été :

1° *L'Oasis de Gabès* (Tunisie);
2° *Gorgibus et Sganarelle* ;
3° *Le Portrait fatal ;*
4° *La Garçonnière de Rigadin ;*
5° *La Grotte des Supplices ;*
6° *Pathé-Journal* (semaine de l'accident Duncan).

On dit que le 1er juin serait la date choisie pour l'ouverture d'un second cinéma en plein air.

Nous en reparlerons la semaine prochaine.

CINÉMARGUS.

Toutes les Opinions

Toutes les opinions peuvent être discutées dans les libres colonnes du *Courrier*. Nous sommes heureux de pouvoir mettre une fois de plus nos actes en conformité avec nos paroles, en soumettant à nos lecteurs les sages réflexions suggérées à *Cinémargus*, notre correspondant de Moulins, par le projet financier de M. Charles Dumont, visant les cinémas :

Un Ministre cinémaphile sans le savoir

Le Courrier dénonçait récemment *Les Abus* du métrage dans l'industrie du film.

L'article se terminait par l'appel suivant :

« Existe-t-il un moyen pratique de les faire cesser ? Je pose la question à mes lecteurs. »

Il y a gros à parier que les lecteurs en se torturant les méninges n'auraient jamais, jamais, pu trouver une solution aussi efficace, que celle qu'a enfanté le cerveau prolifique de notre ministre des finances.

Tous les quotidiens nous annoncent, que pour équilibrer le budget, il nous faut 196 millions d'impôts nouveaux.

Parmi les recettes à créer, nous lisons :

« Cinématographes. — Une taxe de 0 fr. 10 par mètre de films ; produit : 5 millions 1/2. »

Voilà notre sauveur, voilà le (peut être non lecteur), qui va faire cesser radicalement les abus, voilà la question sagement et patriotiquement résolue, car si l'impôt de 0 fr. 10

AMBROSIO

Pour le 4 JUILLET

La lampe de la Grand'Mère



aura le même triomple que le film

LES NOCES D'OR

Grande mise en scène 3 grandes Affiches Photos

Charles HELFER, 16, rue Saint-Marc, PARIS

par mètre abat définitivement la fraude élastique des films, les directeurs de cinéma n'auront plus à subir de majoration fraudée et les ex-fraudeurs, assagis, contribueront désormais aux saintes charges nécessitées par la défense nationale.

Il faut, toutefois, bien s'entendre sur le sens du texte, un peu vague de cet impôt projeté.

Si une taxe de 0 fr. 10 par mètre était imposée sur la projection des films, ce serait un désastre pour l'exploitant !!!

Mais, si cette taxe n'est applicable qu'à la fabrication du film à sa naissance, et payée une fois pour toutes, cela me paraît un efficace régulateur contre les abus, dont souffre l'exploitant.

Je ne puis croire que les éditeurs de films oseront changer quoi que ce soit au système actuel du tarif de location des films ; même lorsqu'ils auront à subir une taxe de 10 centimes par mètre.

Mais alors, il se produira ceci :

Les scénarios, si élastiquement allongés, parce qu'actuellement il en découle un supplément de bénéfice, se raccourciront comme par enchantement et reviendront à la longueur normale, parce que l'impôt régulateur des abus interdira automatiquement le métrage superflu, ci-devant si avantageux ; pour en purger à tout jamais la production du film futur, qui aura de réels avantages à être bref.

Il est à prévoir que l'éditeur de films, afin de ne rien changer dans les coutumes actuelles de la location, supportera la taxe et préférera ramener ses films à la longueur strictement normale pour diminuer, autant que possible, la charge si lourde de l'impôt.

D'où bénéfice pour l'exploitant qui n'aura plus à payer la location pour 1.000 mètres d'un scénario qui tiendra à l'aise dans 350 mètres. Puis, les métrages seront d'une rigoureuse exactitude, étant donné l'équitable contrôle de la taxe inspectrice.

Voilà une opinion paradoxale qui va faire noircir des papyrus et rompre des plumes cinématographiques.

CINÉMARGUS.

" Le Courrier " à Lille

De notre Correspondant particulier.

THÉATRE DE L'OMNIA

Toutes nos félicitations à la Direction pour son heureux choix dans les changements de programmes. Le superbe film Pathé *La Broyeuse de Cœurs*, dont les principaux interprètes sont Mme Massart et M. Pierre Magnier, remporte un succès mérité ; la mise en scène est, d'ailleurs, de premier ordre. Nos deux comédiens favoris : Max Linder et Prince et les actualités de *Pathé-Journal* complètent très heureusement le programme de cette semaine.

LILLE-CINÉMA

A l'occasion des Fêtes de Lille, programme extraordinaire avec *La Voix du Sang*, film américain à grand spectacle ; *L'Epouse Japonaise*, joli film de Tanhouser ; *Zizi, Polidor*, etc... remplissent amplement la partie comique. Notons aussi les jolies vues de *Pau à Cauleret*, et louons la Direction pour la fraîcheur entretenue dans la salle pendant ces dernières chaleurs.

IMPÉRIAL-VIO

A l'occasion des Fêtes de Lille cet établissement a offert gracieusement une séance enfantine qui a obtenu un bon succès.

B. AUVERTIN.

M. J. MONAT a le plaisir de vous faire part qu'il est rentré à Paris, complètement rétabli ; il a l'honneur de vous aviser qu'il ouvre un bureau

TÉL. : ARCHIVES 24-99 **1, BOULEVARD SAINT-DENIS - PARIS** TÉL. : ARCHIVES 24-99

où seront traitées toutes Affaires Cinématographiques, c'est-à-dire :

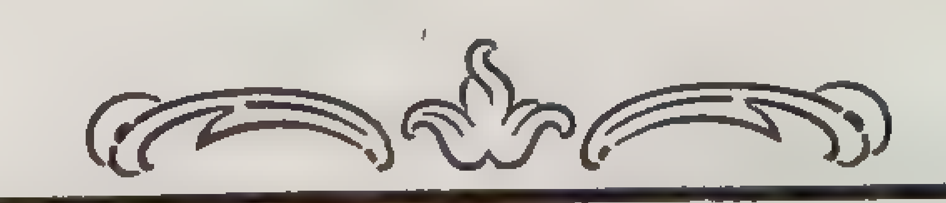
Représentation de Marques étrangères

Achat, Vente, Location de Films et de Matériel

Organisation de Spectacles, etc.

M. J. MONAT étudiera toute proposition intéressante et il remercie d'avance MM. les Cinématographistes qui voudront bien se mettre en relations avec lui.





CHRONIQUE ITALIENNE

De notre Correspondant particulier.

L'un de nos confrères italiens et pas des moindres, à la rubrique « Roumanie », nous annonce qu'Asta Nielsen est à Budapest... que le *Budapest-Tageblatt*, etc...

« Budapest est en Autriche, mon cher Confrère, et si vous le préférez en Hongrie, dont elle est la capitale !... »

*
* *

Nous avons annoncé déjà, dans l'une de nos précédentes chroniques, l'inauguration à Turin d'une nouvelle firme : « Augusta Films ».

Nous apprenons à l'instant que la direction vient d'en être confiée à MM. Camerana et Cominetti.

*
* *

Une paille !...

M. Henry Sienkiewich, l'auteur de *Quo Vadis*, fait actuellement un procès à la « Cinès ».

Le romancier attaque l'éditeur cinématographique, basant son action sur ce fait que sa rémunération est tout à fait hors de proportion avec les énormes profits réalisés déjà par la maison italienne.

Il paraît, et nous donnons ce bruit sous toutes réserves, qu'Henry Sienkiewich réclamerait 1.250.000 francs, sous le motif que le film a été vendu sans son autorisation à des agents étrangers.

*
* *

Dans notre dernière chronique, nous annoncions que la Censure, officiellement reconnue en Italie, était définitivement fixée à Rome et déjà y fonctionnait.

Nous apprenons aujourd'hui qu'afin de couvrir les frais de cette organisation administrative nouvelle, les films seront à l'avenir frappés d'une taxe de 0 fr. 10 par mètre.

*
* *

Mme C. Volmoeller, qui interpréta de façon si magistrale le rôle de la Religieuse dans *Le Miracle*, qui fut donné à l'Olympia de Londres, vient d'être engagée dans de très brillantes conditions par la Maison Cinès.

*
* *

Les films étrangers en Italie

Les films anglais sont assez appréciés en Italie ; ce qui fait leur valeur, c'est l'originalité et la grande différence existant entre eux et ceux produits par les maisons européennes ; ceux-ci sont d'une conception particulière, généralement peu connue chez nous.

Les Allemands — en cela comme en tout, du reste — ont inondé le marché de leurs produits ; ils sont de beaucoup inférieurs aux autres pays, malgré cela ils paraissent se vendre assez bien.

Beaucoup de firmes allemandes ont d'importantes agences ici, à savoir : Le Royal Film de Dusseldorf, Vitascope, Messter, Komet, Bioscop, etc.

Il est inutile de parler ici des maisons françaises Pathé, Gaumont et quelques autres qui tiennent toujours le haut du marché.

Quant à la « Nordisk Company », elle fait ici des affaires d'or et peut aisément rivaliser avec les précédentes.

*
* *

Un grand meeting de protestation vient de se tenir à Rome contre les exigences de la Censure.

Les manufacturiers italiens, promoteurs de cette réunion, n'y prétendirent pas protester contre la Censure elle-même, mais la réglementation de celle-ci ayant été mal interprétée par les diverses polices locales jusqu'à présent chargées de la Censure dans leur localité, il s'est créé des troubles susceptibles d'engendrer de graves conséquences.

En effet, ignorant qu'en règle générale il ne peut y avoir dans aucune loi d'effets rétroactifs, la police prétendit faire soumettre à la censure romaine des millions de mètres de films actuellement en circulation.

* * *

Maurice Costello, de la Vitagraph Cº, a, comme nous l'avons dit, été chaleureusement fêté à Rome. *La Vita Cinematografica*, l'artistique revue de Turin, publie à ce sujet des articles fort intéressants.

Une chose qu'on ignore généralement, c'est que cet artiste qui possède un nom à consonnance très italienne, est anglais et anglais pur sang. Il est, paraît-il, très fier de l'être et de le rester.

* * *

La Maison « Centauro-Films » de Turin annonce comme très prochain le lancement sur le marché d'un film sensationnel intitulé : *Orient et Occident*.

* * *

On dit....

Mais que ne dit-on pas....

Enfin on dit qu'une très importante maison italienne d'éditions serait à la veille d'intenter une action judiciaire, pour concurrence illicite, à une maison de Turin, récemment fondée, et qui paraît arriver sur le marché dans des conditons très avantageuses.

On parle d'un million de dommages-intérêts.... Bigre !... Heureusement, pour cette dernière, que de la coupe aux lèvres....

* * *

Lyda Borelli, l'une de nos meilleures artistes cinématographistes, vient d'être engagée par la « Gloria », tandis qu'Er. Novelli, vient de passer un contrat avec la Maison Ambrosio.

* * *

Il paraît que le fameux film *In hoc Signo Vinces* que monte la « Savoïa Film » aura près de 2.500 mètres. La troupe engagée est d'environ 600 acteurs et c'est M. Gariazzo lui-même, qui, chacun le sait, est un peintre distingué très compétent, se chargera de l'exécution des décors.

La scène se passe aux premiers temps du christianisme, à la chute même du paganisme à Rome.

La « Savoïa Film » vient, en plus, d'éditer un ouvrage anglais : *Les Diamants rouges* et a vendu en Allemagne, dans des conditions inespérées, les droits du *Le Cadavre vivant*, de Tolstoï.

Aussi comme il importait que le cadre soit en rapport avec l'œuvre elle-même, la maison italienne vient d'acquérir, à Rome, le Théâtre Danesi, l'un des plus grands et des mieux aménagés de la péninsule italienne.

Dernière heure. — Henrick Sienkewicz, qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, est en contestations avec la Maison Cinès, s'est rendu à Rome, afin de s'entendre s'il y a lieu, à l'amiable, avec l'éditeur cinématographique de *Quo Vadis*.

DELL ARGENTINA.

INFORMATIONS

On nous communique la lettre suivante, adressée par le Scénario français aux auteurs et librettistes.

LE SCÉNARIO FRANÇAIS

BUREAU DE DÉPOT

SALLE DE LECTURE

7, Faubourg Montmartre, 7
Téléphone : 33-17

« Mes chers collègues,

« Dans le but de protéger les librettistes contre les plagiats trop nombreux, d'aider les jeunes auteurs à entrer en relations avec les metteurs en scène, de faciliter la vente des scénarios et aussi de défendre les justes revendications des librettistes par trop sacrifiés, nous avons créé le « Scénario français ».

« Tous les auteurs de scénarios pourront déposer leurs œuvres à nos bureaux, 7, rue du Faubourg-Montmartre ; ils auront à verser en même temps un droit de dépôt de un franc cinquante.

« Ils recevront un reçu qui portera le même numéro que la fiche sur la cote du scénario ; nous transcrirons immédiatement sur un registre le numéro, le titre, le nom de l'auteur ; la date du dépôt. Le registre sera visé au Tribunal de commerce, et nous le tiendrons à la disposition de tout auteur qui voudrait faire valoir ses droits soit devant un tribunal civil, soit devant une société de « Gens de Lettres ».

« Les auteurs devront nous remettre avec le scénario un résumé très court de leur œuvre et nous indiquer le prix auquel ils veulent la vendre. Nos représentants iront alors visiter tous les metteurs en scène des maisons françaises et étrangères, et feront tous leurs efforts pour vendre le scénario au prix fixé par l'auteur au mieux de ses intérêts.

« De plus, chaque semaine, nous dresserons une liste des nouveautés qui nous sont confiées et nous la ferons passer dans toutes les maisons d'éditions cinématographiques.

« Aussitôt que le scénario sera vendu, nous adresserons le solde disponible à l'auteur, en ne retenant qu'un faible pourcentage.

« Tous les auteurs comprendront l'avantage qu'ils ont à s'adresser au Scénario français, car ils connaissent les difficultés qui se dressent devant eux quand ils veulent présenter leurs scénarios. Beaucoup d'entre eux ont été victimes de plagiats cyniques et c'est le seul moyen, en se groupant autour de nous, d'arriver à obtenir une répartition juste sur les bénéfices réalisés par les films dont ils ont fourni l'idée.

« Mes chers collègues,

« Venez à nous ; nous ferons l'impossible pour vous protéger et pour vous aider ; nous défendrons ensemble la pensée française contre les contagions malsaines, pour lui rendre dans le domaine cinématographique la place qu'elle doit avoir partout, la première.

« E. BRETEL. »
« René LE SOMPTIER »,
7, rue du Faubourg-Montmartre.

« P.-S. — Les statuts seront publiés au verso du reçu délivré à l'auteur. »

Certificat d'Aptitudes Professionnelles
A L'EMPLOI
D'OPÉRATEUR PROJECTIONNISTE
DU CINÉMATOGRAPHE

□ □ □

Délivré sous les auspices de la CHAMBRE SYNDICALE FRANÇAISE DE LA CINÉMATOGRAPHIE et des industries qui s'y rattachent, ainsi que des associations professionnelles (UNION PROFESSIONNELLE DES OPÉRATEURS CINÉMATOGRAPHISTES DE FRANCE, 50, boulevard de Strasbourg: UNION AMICALE DU CINÉMATOGRAPHE, 26, boulevard de la Villette).

□ □ □

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Les Candidats au Certificat d'aptitudes professionnelles des Opérateurs Projectionnistes devront adresser par écrit leur demande à M. le Président de la Chambre Syndicale, 54, rue Étienne-Marcel, Paris, qui les avertira du jour où ils devront se présenter pour l'examen.

En même temps que leur demande, ils devront indiquer exactement leur nom, âge, nationalité, domicile et y ajouter les références et certificats dont ils peuvent faire état.

Les examens se composeront d'une épreuve manuelle et d'un examen oral suivant le programme détaillé ci-dessous.

C'est principalement sur l'épreuve manuelle et la connaissance parfaite des prescriptions préfectorales que l'attention des candidats est appelée.

□ □ □

QUESTIONNAIRE

ÉPREUVE MANUELLE

1. Mise en place d'un poste complet (projecteur, lanterne et lampe à arc), fixage des charbons, allumage, formation des charbons et réglage de la lumière.
2. Projection d'un film au moyen d'un projecteur muni de tous les dispositifs de sécurité.
3. Nettoyage et assemblage d'un objectif.
4. Collage d'un film.
5. Remplacement d'un fil fusible sur un coupe-circuit.

L'ensemble des épreuves ci-dessus est obligatoire pour tous les candidats qui devront y donner satisfaction de la façon la plus absolue.

ÉPREUVE ORALE

Mesures de Prévention contre l'Incendie

1. Prescriptions préfectorales relatives à la cabine elle-même (incombustibilité, aération, volets, portes, loquets, interdiction de fumer).
2. Prescriptions préfectorales relatives à l'appareil de projections (boîtes protectrices, cuves à eau, volets ou écrans automatiques).
3. Prescriptions préfectorales relatives aux appareils et dispositifs d'extinction d'incendie (siphons, seaux d'eau, laine, extincteurs).
4. Si un film prend feu dans la cabine, l'opérateur doit-il crier : « Au feu ! »
5. Si non, que doit-il faire ?
6. Prescriptions préfectorales relatives aux films (boîtes métalliques, emplacement).
7. Si un film casse en cours de projection, que doit faire l'opérateur ?
8. Si le dispositif de réembobinage de film s'arrête en cours de projection, que doit faire l'opérateur ?

La connaissance des prescriptions préfectorales étant de la plus haute importance, les candidats devront y répondre d'une façon complète.

FILMS

1. Quelle est la largeur totale du film ?
2. Quelle est la grandeur de chaque image du film ?

Faites des Vues locales ! *C'est le Succès !*

Rien n'est plus FACILE avec le Cinématographe

"TRIOMPHE" *(dit CITOSCOPE)* Complet **285** fr.

Georges MENDEL

CONSTRUCTEUR

PARIS -- 10 *bis*, Boulevard Bonne-Nouvelle -- PARIS

☞ *Le nouveau Catalogue VIENT DE PARAITRE — Envoi franco sur demande*

Je prends *Je projette*

Le **" TRIOMPHE "** est un appareil portatif, ni lourd ni encombrant : *on peut l'emporter en bandoulière.*

Il n'arrive pas un événement sensationnel qu'aussitôt on peut le projeter sur l'écran, en chemin de fer, en auto, en aéroplane, à bord d'un bateau on peut " filmer " avec le **" TRIOMPHE ",** les vues les plus intéressantes.

La manœuvre du **" TRIOMPHE "** est d'une **telle simplicité** qu'elle peut être faite par le premier venu, fut-ce un enfant.

Le **" TRIOMPHE "** est le complément **indispensable** pour augmenter ses recettes.

MÉDAILLE D'OR



PARIS 1893

Georges MENDEL

Téléph. : 213-11 — ***Constructeur Breveté S.G.D.G.*** — Adr. Tél. : PHOTOCINÉ

10 *bis*, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS (Xme)

MÉDAILLE D'OR

BRUXELLES 1912

3. Qu'entend-on par « perforation universelle ? »
4. Qu'entend-on par « retrait » du film ?
5. Entretien et conservation des films ?
6. Les films en rouleaux doivent-ils être bobinés gélatine en dedans ou en dehors ?
7. Quelle est l'utilité de l'amorce et de la fin de bande ?
8. Quelles sont les précautions à prendre pour le collage de deux films bout à bout (cadrage) ?

APPAREILS PROJECTEURS

1. Quels sont les divers dispositifs d'entraînement de film les plus généralement employés ?
2. Quelles doivent être les qualités de l'huile à utiliser pour les projecteurs ?
3. Soins et entretien d'un appareil.
4. Quelle sera la position dans l'appareil projecteur si la projection a lieu par réflexion ou par transparence ?
5. Quelle est l'utilité de l'obturateur ?
6. Qu'appelle-t-on « filage » sur l'écran, et quelle en est la cause ?
7. Qu'appelle-t-on « scintillement » sur l'écran et quelle en est la cause ?
8. Qu'appelle-t-on « manque de fixité », quelles en sont les causes plus fréquentes, et comment les déterminer ?
9. Qu'appelle-t-on « flottement du film », quelles sont les causes les plus fréquentes du flottement, et comment les déterminer ?
10. Quelle est, en moyenne, la longueur du film projeté en une minute ?
11. Comment déterminer la juste vitesse de déroulement d'un film en projection ?
12. Prescriptions préfectorales relatives aux dispositifs de réenroulement du film, sur l'appareil projecteur.
13. Indiquer le nom et la fonction de chacun des principaux organes mécaniques d'un appareil projecteur.

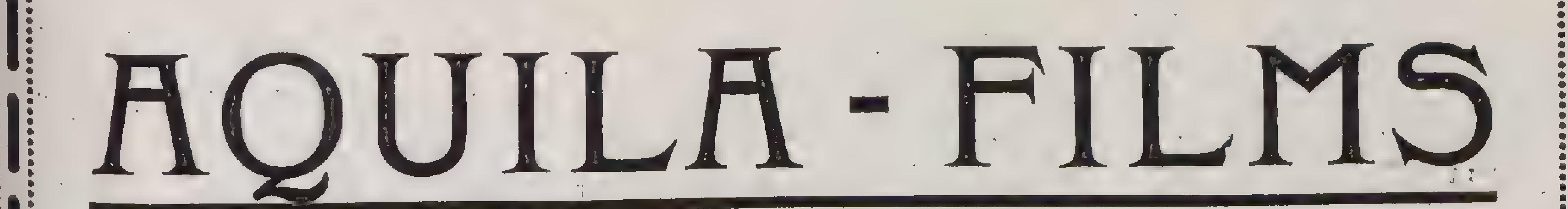
ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

1. Qu'est-ce que la « polarité » d'un courant électrique ?
2. Qu'appelle-t-on la « tension d'un courant ? »
3. Quelle est l'unité de tension ?
4. Quel est l'intrument qui sert à mesurer la tension.
5. Quelles sont les tensions les plus courantes sur les réseaux de distribution publics ?
6. Qu'est-ce que l'intensité d'un courant électrique ?
7. Quelle est l'unité d'intensité (débit) ?
8. Quel est l'appareil qui sert à mesurer l'intensité d'un circuit ?
9. Qu'entend-on par watt-heure ?
10. Qu'est-ce qu'un hecto-watt-heure ?
11. Qu'est-ce qu'un kilo-watt-heure ?
12. Qu'entend-on par « connexions en séries » ou en « tension » ?
13. Faire au tableau un schéma des connexions de plusieurs lampes en séries.
14. Qu'entend-on par « connexions en parallèle » ou « en dérivation » ?
15. Faire au tableau un schéma des connexions de plusieurs lampes « en parallèle » ou « en dérivation ».
16. Comment se branche un voltmètre ?
17. Comment se branche un ampéremètre ?
18. Quelles sont les méthodes les plus usuelles pour déterminer la polarité de deux fils ?
19. Quelle différence y a-t-il entre le courant continu et les courants alternatifs ?
20. Qu'est-ce qu'une « période » en courant alternatif ?
21. Qu'entend-on par « fréquence » ou « périodicité » ?
22. Qu'est-ce qu'un transformateur statique ?
23. Le transformateur statique est-il utilisable sur un réseau à courant continu ?
24. Qu'est-ce qu'une bobine de Self ?
25. La bobine de Self transforme-t-elle le courant alternatif en courant continu ?
26. Indiquer, dans leur ordre, les matières considérées comme isolantes et plus couramment utilisées comme telles.
27. Prescriptions préfectorales relatives à l'isolement des conducteurs dans la cabine.
28. Qu'entend-on par « perte à la terre » ou « perte à la masse » ?
29. Comment rechercher et localiser une perte « à la terre » ou « à la masse » !
30. Qu'entend-on par « section » d'un conducteur électrique ?
31. Comment mesurer la section d'un conducteur formé d'un seul fil ?
32. Comment mesurer la section d'un câble électrique formé de plusieurs fils ?
33. Prescriptions préfectorales relatives à la section des conducteurs dans la cabine.
34. Qu'est-ce qu'un « interrupteur » ?
35. Qu'entend-on par interrupteur unipolaire, bipolaire, tripolaire ?
36. Quelle est l'utilité de la rupture brusque ?
37. Qu'est-ce qu'un coupe-circuit, et quelle est son utilité ?
38. Un fil de fer ou de cuivre peut-il être employé comme fil fusible ?
39. Est-il utile de recouvrir les coupe-circuits d'un boîtier protecteur ? — Pour quelle raison ?
40. Quelles sont les précautions à observer pour le remplacement d'un fusible ?
41. Prescriptions préfectorales relatives aux interrupteurs et coupe-circuits.
42. Qu'est-ce qu'une dynamo ?
43. Comment peut-on modifier, en course de marche, la tension aux bornes d'une dynamo ?
44. Qu'est-ce qu'un groupe électrogène ?
45. Qu'appelle-t-on tableau de distribution ?
46. Quels sont les appareils essentiels que doit comporter un tableau de distribution dans une cabine ?
47. Prescriptions préfectorales relatives aux tableaux.
48. Prescriptions préfectorales relatives aux fils souples.
49. Prescriptions préfectorales relatives aux lampes mobiles dans la cabine.

La connaissance complète de cette partie du Questionnaire ne sera pas exigée, mais il est utile que les opérateurs arrivent peu à peu à la posséder complètement.

L'ARC ÉLECTRIQUE

1. Quel est le principe de l'arc électrique ?
2. Quelle est approximativement la tension du courant aux bornes d'une lampe à arc à réglage à main ?
3. Lequel du courant continu ou alternatif donne une plus grande luminosité de l'arc, à intensité égale ?
4. Qu'est-ce que le cratère d'un charbon ?



Très prochainement :

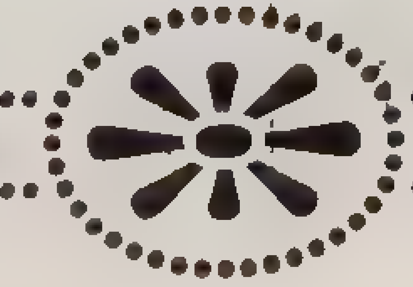
FÉDORA

Grand Drame en 4 parties

Longueur approximative : **1.500 mètres**

Mis en vente par

Cinéma "LUX"



5. Qu'est-ce qu'un charbon homogène ?
6. Qu'est-ce qu'un charbon « à âme » ou « à mèche » et quelle est son utilité ?
7. Quels sont les genres de charbons utilisés généralement sur courant continu ?
8. Dans ce cas les deux charbons sont-ils du même diamètre ? Pourquoi ?
9. Quels sont les genres de charbons utilisés généralement sur courant alternatif ?
10. Dans ce cas les deux charbons sont-ils du même diamètre ? Pourquoi ?
11. Quels sont les facteurs qui doivent déterminer l'intensité du courant à utiliser à l'arc ?
12. Le diamètre des charbons est-il immuable, ou doit-il correspondre à l'intensité du courant ?
13. Quel est le facteur qui détermine la longueur des charbons à employer dans un cas déterminé ?
14. Comment reconnaît-on, sur un arc alimenté par du courant continu, qu'il y a inversion de polarité ?
15. Quelle est la tension de courant la plus économique pour les projections lumineuses ?
16. A quoi reconnaît-on que la tension aux bornes de l'arc est insuffisante ?
17. Quelles sont les fonctions des manettes ou boutons d'une lampe à arc à réglage manuel ?
18. Qu'est-ce qu'un rhéostat d'arc et quelle est son utilité ?
19. A quoi reconnaît-on qu'un rhéostat est surchargé ?
20. Qu'est-ce qu'une résistance additionnelle ?
21. Prescriptions préfectorales relatives à l'isolement calorique des rhéostats.

ÉCLAIRAGE PAR BLOCS INCANDESCENTS

1. Indiquer les différents modes d'éclairage utilisés par les projections cinématographiques, à part l'électricité.
2. Comment, d'après ces procédés, est produite la lumière ?
3. Qu'est-ce qu'un chalumeau ?
4. Qu'appelle-t-on carburation ?
5. Comment et sous quelle forme peut-on se procurer de l'oxygène sous pression ?
6. Qu'est-ce qu'un détenteur de pression ?
7. Qu'est-ce qu'un manomètre ?
8. Qu'est-ce que le gaz acétylène, et par quoi est-il produit ?
9. Quelles sont les précautions à observer lorsqu'il est fait emploi d'un carburant très volatile, tel que l'éther, par exemple ?
10. Prescriptions préfectorales relatives à tout mode d'éclairage autre que l'électricité.

Cette partie du Questionnaire ne sera pas exigée, mais il est cependant intéressant que certaines catégories d'opérateurs la connaissent, vu les services que les éclairages auxiliaires sont appelés à rendre journellement dans les locaux où il n'y a pas d'électricité.

OPTIQUE

1. Qu'est-ce qu'un condensateur et quelle est son utilité ?
2. Quelles sont les précautions à prendre, pour éviter, dans la mesure du possible, le bris des lentilles de condensateur (éclairage par arc électrique) ?
3. Les lentilles d'un condensateur doivent-elles rentrer à force dans leur monture ? — Si non, pourquoi ?
4. Quelle est l'utilité de l'objectif ?
5. Quelle différence y a-t-il entre le « foyer arrière » et « foyer équivalent » d'un objectif ?
6. Indiquer un moyen simple de vérifier le foyer d'un objectif.
7. Comment doit-on nettoyer les lentilles d'un objectif.
8. Qu'appelle-t-on lentille « convexe » ?
9. Qu'appelle-t-on lentille « concave » ?
10. Pour un recul et une largeur de projection déterminés, comment calculer le foyer équivalent de l'objectif à employer (1).
11. Le recul et le foyer équivalents de l'objectif étant connus, quelle sera la largeur de l'image projetée (1).
12. Pour obtenir une image de largeur déterminée avec un objectif de foyer également déterminé, quel devra être le recul ? (1)
13. Quelles seront les proportions relatives de hauteur et de largeur d'une image cinématographique projetée sur l'écran !

Cette partie du Questionnaire est relativement peu connue des opérateurs; il y a grand intérêt, pour eux, à la posséder plus complètement.

ÉCRANS

1. Quelles peuvent être les deux positions respectives d'un projecteur par rapport à l'écran ?
2. Quels sont les divers genres d'écran employés pour projections par réflexion ?
3. Comment augmenter la transparence d'un écran de calicot ordinaire ?

MOTEURS D'ENTRAINEMENT

1. Qu'est-ce que le moteur d'entraînement ?
2. Qu'appelle-t-on l'inducteur d'un moteur ?
3. Qu'appelle-t-on l'induit d'un moteur ?
4. Qu'appelle-t-on le collecteur ?
5. Qu'appelle-t-on les balais ?
6. Quels sont les soins à donner à un moteur ?
7. Qu'est-ce que la « résistance » ou « rhéostat de vitesse » ?
8. Que se produit-il si, dans un moteur, le circuit d'excitation (inducteurs), se trouve coupé ?
9. Comment peut-on inverser le sens de rotation d'un moteur ?
10. Si un moteur électrique tournant à une vitesse déterminée, entraîne le projecteur trop ou pas assez vite, comment y remédier ?

VUES FIXES

1. Quel est le format du Congrès pour plaques diapositives ?
2. Quelle doit être la dimension utile de l'image sur une plaque au format du Congrès ?
3. Comment repérer le sens de projection d'une plaque diapositive ?
4. Comment déterminer le diamètre minimum d'un condensateur par rapport à une diapositive de format donné ?

(1) Pour répondre aux trois dernières questions, le candidat sera autorisé à se référer à un aide-mémoire.



Achète chaque semaine

les MEILLEURS FILMS des MEILLEURES MARQUES

du Monde entier,

et, par conséquence,

certitude pour l'Exploitant d'avoir

UN PROGRAMME

JUDICIEUSEMENT CHOISI

M

MM. Jean BASTIA et André HEUZÉ se font un plaisir de vous inviter à la représentation de la

Revue Cinématographique

qu'ils ont écrite pour M. Géo JANIN et qui sera donnée au CASINO de PARIS, à partir du 13 Juin, espérant que vous ne manquerez pas d'encourager par votre présence cette nouvelle manifestation de l'ART CINÉMATOGRAPHIQUE qui transporte sur l'écran le spectacle réservé jusqu'ici aux grandes scènes de Music-Hall.

N. B. — Cette revue ayant été écrite spécialement pour le Cinéma, représente un spectacle de FAMILLE, qui peut être **vu par tous.**

CASINO de PARIS

16, RUE DE CLICHY, 16 — Téléphone : Central 86-35

A PARTIR DU 13 JUIN, par arrangement spécial avec M. BARTON
Directeur du CASINO DE PARIS
M. Géo JANIN donnera tous les jours en soirée à 8 h. 1/2
et les jeudis et dimanches en matinée à 3 h.

AU BOUT DU FILM

GRANDE REVUE CINÉMATOGRAPHIQUE

de MM. Jean BASTIA et André HEUZÉ

en trois Actes et un nombre incalculable de Tableaux

Mise en scène de MM. LE GOSSET et Max ANDRÉ
MUSIQUE NOUVELLE et arrangée par M. E. DAULNAY

Mlle MARIE-THÉRÈSE BERKA
La Commère

M. JEAN BASTIA
Le Compère

à 9 Heures. — PREMIER ACTE

Aimez-vous les Revues ? On en a mis partout — *La Légende des Trous de Paris*
Les Trouvailles de M. Delanney — *Le Roi d'Espagne en France*

à 10 Heures. — DEUXIÈME ACTE

Paris-Bluff — *Les exagérations des Journaux du soir* — *Les Concours des Journaux*
La Retraite de M. Lépine — *Les Sourciers*
La Grève des Déménageurs — *L'Erreur du Zeppelin* — *Le Bleu de France*

à 11 Heures. — TROISIÈME ACTE

La Guerre des Balkans — *Les Agrandissements des Grands Magasins*
Le Chocolatier de Chenonceaux — *La R. P.* — *La Disparition de la zone*
La Fin de Montmartre — *La Chute d'une Dynastie*
Après Armand-le-Gros, Raymond-le-Vif — *Les Attestations de ces Dames*

Le Spectacle commencera à 8 h. 1/2 par

LA RIVIÈRE ET LE LAPIN

Sketch en un Acte mêlé de Cinématographe, de M. Georges PASCAL

Mlle Constance SANTERNE (La Petite Femme)
M. Jean BASTIA (Le Monsieur) — **M. Le GOSSET** (Le Bijoutier)

TRIBUNE LIBRE

On nous écrit :

CHAMBRE SYNDICALE de la CINÉMATOGRAPHIE
ET DES INDUSTRIES QUI S'Y RAPPORTENT

CHAMBRE DE COMMERCE
DE BRUXELLES
(UNION SYNDICALE)

—

Bruxelles, le 28 mai 1913.

Monsieur Le Fraper, Directeur du *Courrier Cinématographique*, boulev. Saint-Denis, 28, Paris.

Monsieur le Directeur,

Votre honorable journal a bien voulu s'inquiéter et donner sa juste appréciation au sujet de l'intervention occulte d'une pseudo-ligue moralisatrice des Cinémas auprès des Administrations communales belges qui incitait celles-ci à déléguer indirectement tous pouvoirs entre ses mains, au sujet des octrois d'autorisation et de continuation d'exploitation des Cinémas belges sur les territoires respectifs des communes auxquelles cette ligue s'adressait.

Nous croyons intéressant pour vous et vos lecteurs, vu les articles que vous avez donnés à cet effet de vous faire connaître la suite de cette affaire.

L'Association Belge du Cinématographe (A. B. C.) nous ayant signalé les faits et documenté à leur égard, notre Chambre syndicale a prié l'un de ses membres d'honneur, M. le Député Wauwermans, de bien vouloir user de son pouvoir auprès du Gouvernement pour empêcher la continuation de ces faits préjudiciables au plus haut chef, aux loueurs, exploitants et même indirectement aux éditeurs eux-mêmes.

En conséquence de cette démarche de vos soussignés au nom de notre Chambre syndicale, M. le député Wauwermans a donc, en séance du 8 mai dernier, de la Chambre des Représentants, posé les questions et présenté les faits suivants à M. le Ministre de l'Intérieur :

« Il m'est signalé que les Administrations communales « du pays ont reçu une circulaire d'une ligue, se présen- « tant comme ayant pour but d'assurer la moralité des « représentations cinématographiques et les invitant à « subordonner toute autorisation d'exploitation à la « justification que l'exploitant fera partie de cette li- « gue ou y aura adhéré.

« Il m'est fourni également un prospectus d'émission « d'une Société établie à la même adresse que cette li- « gue et qui, en vue de placer des titres et de faire mi- « roiter les avantages de ses combinaisons financières, « invoque que la propagande personnelle de la pre- « mière ligue a pour conséquence immédiate et inévita- « ble de fournir à la seconde société une clientèle, dont « la fidélité ne résulte pas du simple caprice du specta-

« *teur dans le choix d'une salle plutôt que d'une*
« *autre.*

« *Déjà certaines administrations communales ont ré-*
« *pondu à ces suggestions. C'est ainsi que l'autorisa-*
« *sation du collège des Bourgmestres et Echevins de*
« *Soignies porte l'autorisation demandée par le sieur J.*
« *Van.... est accoordée aux conditions de ...: 1° de se*
« *conformer scrupuleusement, etc., et de s'affilier à la*
« *ligue..., rue..., n°..., Bruxelles.*

« *C'est ainsi encore que l'Administration commu-*
« *nale de Morlanwelz-Mariemont a invité, le 12 mars*
« *1913, le directeur du Cinéma du Peuple, à lui faire*
« *savoir s'il était affilié à la ligue du ..., « L'Adminis-*
« *tration communale étant disposée à ne plus autoriser*
« *de spectacles autres que ceux qui sont patronnés par*
« *cette Ligue. »*

« *Et le 15 avril 1913, M. le Bourgmestre de la com-*
« *mune de Merxem a porté à la connaissance des*
« *exploitants de la commune, qu'à partir du 1er mai,*
« *ils devaient prendre leurs films à la ligue du... ajou-*
« *tant : C'est à cette seule condition qu'ils seront auto-*
« *risés à exploiter leur cinéma, ceci d'après le nouveau*
« *règlement de police fait à cet effet.*

« *Tout en rendant hommage et à ceux qui ont pu,*
« *à l'origine, prêter leur concours à la constitution de*
« *la ligue dont il s'agit, lorsqu'ils ne pouvaient prévoir*
« *l'abus qu'on en ferait pour des combinaisons finan-*
« *cières et aux administrations communales qui se sont*
« *inspirées du but très louable d'assurer la moralité des*
« *exploitations cinématographiques, je prie M. le Mi-*
« *nistre de l'Intérieur de bien vouloir nous dire :*

« *1° Si des administrations communales peuvent su-*
« *bordonner l'autorisation d'exploiter des spectacles à*
« *l'obligation de s'affilier à une ligue ou de se fournir*
« *de leur répertoire dans des sociétés déterminées.*

« *2° Si les conditions imposées aux autorisations vi-*
« *sées ci-dessus ne devraient pas être considérées, si*
« *elles devaient sortir quelque effet, comme constituant*
« *une censure préventive.*

« *Monsieur le Ministre ne voudrait-il, en présence*
« *des sollicitations ci-dessus, qui causent le plus grand*
« *préjudice aux fabricants et marchands de films —*
« *dont le souci de moralité ne peut être gratuitement*
« *incriminé — de mettre les administrations en garde*
« *contre ces procédés. »*

M. le Ministre de l'Intérieur, M. Berryer, a répondu à la séance du 22 mai de la Chambre des députés belge, le suivant, à la question de l'honorable député, donnant ainsi satisfaction à tous les intéressés cinématographistes et condamnant la ligue et les administrations communales qui prêteraient la main aux suggestions de cette première.

« *L'article 97 de la loi communale confère au collège*
« *des Bourgmestres et échevins la police des spectacles*
« *le droit d'interdire, dans certaines circonstances*
« *extraordinaires, toute représentation, mais les spec-*
« *tacles et les représentations cinématographiques qui*
« *rentrent dans cette catégorie, ne pourraient être sou-*
« *mis à une autorisation préalable, sans infraction à*
« *l'article 18 de la Constitution.*

« *Les règlements communaux qui imposeraient pa-*
« *reille condition seraient donc illégaux et les tribu-*
« *naux ne pourraient qu'en refuser l'application (con-*
« *forme arrêt C. C., 15 octobre 1888, Pas. I. p. 338).*

« *La publicité qui sera donnée à la question de l'ho-*
« *norable membre suffira pour mettre les administra-*
« *tions communales en garde contre toute réglementa-*
« *tion illégale en cette matière.* — Moniteur, 21 *mai.* »

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Pour le Comité de la Chambre syndicale,

Le Président, MARITS. — Le Secrétaire, JANSSENS.

PETITE TRIBUNE MUTUALISTE

Le Syndicat des Opérateurs de Marseille et de la région a, dans sa séance du 14 mai, constitué définitivement son Conseil d'administration de la façon suivante :

Président : M. Coulon, Albert.
Secrétaire-Général : M. Blanc, Eugène.
Secrétaire-Adjoint : M. Beau, Fernand.
Trésorier : M. Lieutaud, Augustin.
Trésorier-Adjoint : M. Girard, Victorin.
Contrôleurs et Auditeurs des Comptes : MM. Beau, Martial; Alauzen, Léon; Guidicelli, Adrien.

Le Secrétaire,
E. BLANC.

Le Syndicat invite MM. les Présidents, Secrétaires des Syndicats, Unions, Amicales, Associations et Groupements, à donner leur avis et leurs adresses, pour l'organisation d'un Congrès corporatif d'opérateurs projectionnistes, dont le lieu et la date seront fixés ultérieurement.

Adresser la Correspondance au Siège, Allées de Meilhan, 34, Marseille. *(Communiqué).*

Union Amicale du Cinématographe

SOCIÉTÉ MUTUELLE DES EMPLOYÉS
Approuvéee par Arrêté Ministériel
du 6 Décembre 1912 sous le n° 2688
Siège social : 26, Boulevard de la Villette, PARIS

Dimanche 8 Juin, réunion des adhérents à 10 heures du matin, 66, rue de Bondy. *(Communiqué).*

UNION PROFESSIONNELLE
DES

OPÉRATEURS CINÉMATOGRAPHISTES DE FRANCE

PRISE DE VUES ET PROJECTION RÉUNIES

Siège social : 50, Boulevard de Strasbourg, Paris

Réunion du 1er Juin

Les opérateurs cinématographistes ont tenu leur Assemblée mensuelle dimanche dernier. Après avoir porté à la connaissance des camarades l'aimable invitation que l'*Union* a reçu de la Chambre Syndicale Française de la Cinématographie, au banquet du 11 juin prochain, l'Assemblée décide à l'unanimité que M. Georges Mariani représentera l'*Union Professionnelle des Opérateurs* à ce banquet. Lecture est faite ensuite de la lettre que M. J. Demaria, président de la Chambre Syndicale, adresse à l'*Union*. Par cette lettre, le président de la Chambre Syndicale invite le président de l'*Union* à présenter la liste de ses adhérents qui feront partie de la Commission d'examen du certificat d'aptitude délivré aux opérateurs. Neuf membres pris parmi les opérateurs les plus capables sont désignés pour faire partie de la Commission d'examen.

Le Conseil d'administration propose ensuite à l'Assemblée la création d'un Bulletin mensuel où seront relatés les travaux accomplis pendant le mois, ainsi que des articles techniques et tout ce qui concerne la corporation. Après maintes discussions, cette proposition est votée à l'unanimité, le Bulletin portera le titre : *Bulletin Officiel de l'Union Professionnelle des Opérateurs Cinématographistes de France*. Il paraîtra sur huit pages à partir du 1er juillet 1913. L'Assemblée contrôle ensuite et accepte de nouvelles adhésions, puis la séance est levée.

(Communiqué).

SUR L'ÉCRAN

A Marseille.

Nous recevons au *Courrier* les documents suivants que nous nous faisons un devoir d'insérer à titre strictement documentaire.

LETTRE DE LA MAISON PEAR (75, rue de Rome)

Marseille, le 2 juin 1913.

Monsieur Le Fraper,
Directeur du Courrier Cinématographique
Boulevard Saint-Denis (Paris).

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance l'entrefilet ci-dessous, que nous détachons du journal Le Cinéma.

Or, nous sommes autorisés, par les signataires de la protestation que nous vous envoyons inclus, de vous demander de vouloir bien accorder l'hospitalité de vos colonnes à la susdite protestation, de façon que les choses soient bien mises au point et dans un esprit plus conforme à la vérité.

Pour vous permettre de vous faire une opinion sur l'opportunité de notre démarche collective, nous joignons à la présente une lettre que nous avons adressée à une maison de Paris et qui vous édifiera pleinement sur les dessous de cette affaire.

Espérant dans votre indépendance bien connue pour que de tels agissements soient annihilés par l'insertion de notre protestation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, avec nos remerciements, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

(Coupure du journal *Le Cinéma* du 30 mai 1913 :)

MARSEILLE

De notre correspondant particulier.

« AU DERNIER CONSORTIUM

« Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Gavelle vient d'être chargé officiellement par la Fédération de faire à Marseille, dans la salle du Royal Bio, le Consortium de toutes les marques qu'on voudrait bien lui confier.

« Ce Consortium aura lieu tous les jeudis à dix heures très précises, rue Tapis-Vert, salle du *The Royal Bio.*

Le Cinéma. »

PROTESTATION COLLECTIVE des LOUEURS de MARSEILLE

Les Soussignés, tous loueurs et par conséquent acheteurs de films, déclarent par la présente que :

Si une lettre de la Fédération cinématographique du Sud-Est de la France a été remise à M. Gavelle pour lui faciliter l'obtention de représentations de Maisons d'Edition de Films pour être proposées à Marseille, cette lettre a été rédigée et accordée à leur insu.

Dans ces conditions, ils ne peuvent reconnaître M. Gavelle comme accrédité par eux pour les démarches faites auprès des Maisons d'Edition et l'ignorent comme représentant de ces maisons.

Marseille, le 29 mai 1913.

Ont signé :

DELAVOUET, *Office Cinéma,* 34, allée de Meilhan.
A. MILLIERY, *directeur de l'Agence A. Bonaz,* 7, rue Paradis.
EUGÈNE TISSON, *directeur-propriétaire du Cinéma Comptoir.*
PINATEL FILS, rue Chevalier-Roze.
REYNIER, *Agence Nouvelle Cinématographique,* 9, r. Beauvau.
A. POCH, E. ROCHE, *directeurs de la Maison P. E. A. R.,* 75, rue de Rome.

Devinette.

On a joué sans encombre et avec quel succès : *L'Homme qui assassina,* au Théâtre Antoine.

Cette admirable pièce a été, dit-on, filmée ces temps derniers par une jeune Société d'édition très parisienne. Il serait curieux de savoir si les cinémas pourront la projeter sur leur écran. Les derniers arrêtés municipaux sont, en effet, très inquiétants et les directeurs de cinémas ne savent guère à quoi s'en tenir.

Pas plus que les éditeurs.

Une tragédie au Cinéma.

Il y a quelques mois, *Le Courrier* publiait, sous la signature de son correspondant de Londres V. Miller, une petite fantaisie qui s'était passée comme dirait l'autre, « entre Cracovie et la Pentecôte » ; la chose fut sans doute trouvée très drôle, car non seulement nos confrères de l'Etranger — surtout nos confrères italiens — la reproduirent très souvent comme étant de leur crû, mais des journaux plus importants, comme *Excelsior* et *Comœdia,* la publièrent.

C'était certainement très flatteur, mais voici que la Société Cinès de Rome, sous le titre : *Une Tragédie au Cinéma en Carnaval,* tire de cette idée un film « n'apportant comme variante que le nom du mari et de la femme : *Antoine* et *Claire*... Pourquoi pas Cléopâtre, c'eût été plus « histoire romaine ».

Ce qu'il y a de plus « clair », c'est de savoir quelle somme fabuleuse la maison Cinès va verser en tant que droits d'auteur à notre collaborateur Miller ?

Avis.

La Compagnie Générale des Etablissements Pathé Frères met en garde sa clientèle contre les offres de certaines mai-

sons concernant la vente d'appareils d'occasion de leur marque ou d'appareils dits « de cette marque ».

L'achat d'appareils d'occasion est toujours une mauvaise affaire.

La Compagnie adresse toujours sur demande le catalogue de ses dernières créations dont le prix défie toute concurrence.

Un Jugement de principe qui s'impose.

Depuis quelque temps, il se produit que des Commerçants, Loueurs, Exploitants peu scrupuleux, font venir de l'étranger des films qu'ils savent ne pouvoir se procurer sur place, parce qu'ils sont vendus en Monopole.

Le fait vient de se produire à nouveau avec le film *Un Enlèvement par dessus les Mers*, de la Maison Harry, qui détient les droits d'exploitation de ce film, pour la France, la Belgique et l'Amérique du Sud, et que deux exploitants d'Anvers (Belgique) n'ont pas hésité de passer dans leurs établissements, contre tous droits acquis par la Maison Harry.

Comme ce fait porte le préjudice le plus considérable à cette dernière maison, elle n'hésite plus et fera trancher cette question de principe de la plus haute importance pour la corporation devant les tribunaux compétents. Dès à présent, elle fait le nécessaire pour la saisie des dits films dans les deux établissements cités plus haut.

Nous ferons connaître en temps voulu le jugement intervenu.

Déplacement.

Notre excellent collègue et ami Rouchy, l'actif co-directeur de l'Entreprise Parisienne de Location Rouchy et Foucher, est à Bruxelles. Souhaitons-lui un beau voyage et de brillantes affaires.

A noter.

M. J. Monat installe 1, boulevard Saint-Denis, en plein centre cinématographique, son bureau provisoire. Notre collègue s'intéresse à toutes transactions où le film est en jeu. N'hésitez pas à lui faire toutes propositions d'affaires. Il les étudiera avec attention.

4 Juillet 1913.

C'est une date ! Marquons-la d'une pierre blanche et souvenons-nous que le premier film de la nouvelle production *Milano* exécuté sous la direction de M. Etiévant, le célèbre artiste parisien, paraîtra ce jour-là. Il s'agit, dit-on, d'un grand drame en deux parties.

Hyménée.

Mercredi prochain, 11 juin, sera célébré en l'église Notre-Dame-de-Bercy, place La Chambaudie, le mariage de M. Cléry Rivière, ingénieur-chimiste, chef de laboratoire à la Société des films Agfa, à Paris, avec Mlle Marie-Thérèse Jannin.

M. Cléry Rivière est un chimiste des plus distingués. Ses brillantes études sur la pellicule ininflammable, récemment consacrées à l'Exposition Internationale de Londres, lui ont valu une très juste notoriété dans la corporation où il compte maintenant de nombreux amis.

Le Courrier lui adresse, ainsi qu'à sa charmante fiancée, ses meilleurs vœux de bonheur.

Il en pleut !

Le préfet de Meurthe-et-Moselle a pris un arrêté interdisant la projection, dans les cinématographes du département, des films mettant aux prises des soldats allemands et français, et même toutes scènes où figurent des uniformes allemands.

Une recrue de poids.

C'est donc un fait accompli : Jeanne Bloch, la célèbre Jeanne Bloch, dont tous les Parisiens ont maintes fois applaudi la rondeur et la jovialité, se décide à poser pour le film. Elle vient de signer avec une nouvelle Société d'Edition un contrat aux termes duquel elle s'engage à tourner une série de films spécialement écrits pour elle.

L'aimable artiste n'est pas très rassurée pourtant à cause de... la fragilité de l'écran.... Craintes toutes légitimes, n'est-ce pas ? Jeanne Bloch est une personne de... poids.

Pour la Caisse des Ecoles.

Notre bon ami Jean Ferret, le dévoué philanthrope, toujours au premier rang lorsqu'il s'agit de faire le bien et de venir en aide aux déshérités du sort, organise le jeudi 12 juin, dans son établissement de la rue Domrémy, une grande soirée de gala au profit de la Caisse des Ecoles.

M. Buisson, député du XIIIe arrondissement, présidera cette belle fête, assisté de M. Guérineau, maire et président du Comité général de la Caisse des Ecoles du XIIIe ; de M. Rebouis, adjoint, vice-président, et des membres du Comité.

Le Cinéma des Bosquets a composé pour cette circonstance un programme très sensationnel. Et les nombreux assistants de cette inoubliable soirée pourront applaudir un spectacle hors de pair.

C'est ainsi qu'en apportant leur obole à la Caisse des Ecoles, ils en recevront sur l'heure un juste remerciement.

Félicitons notre ami Ferret de sa très louable initiative, et souhaitons à sa soirée de gala le plus éclatant succès.

Carpentier - Bombardier Wells.

Le grand combat de Gand a eu lieu. Il fut, dans sa foudroyante rapidité, le plus dramatique, le plus angoissant que l'histoire pugilistique connût jamais.

Georges Carpentier, le boxeur scientifique, l'idole du public français va, pour la première fois, à terre et, par un prodige d'énergie et de courage, par un miraculeux effort, il se ressaisit et parvient au quatrième round à abattre son puissant adversaire, Bombardier Wells, le colosse américain.

Carpentier, dont les partisans pleuraient déjà la glorieuse défaite, Carpentier encore une fois est vainqueur. Avec lui triomphe l'athlétisme français, au milieu de l'enthousiasme débordant d'une foule de plusieurs milliers de spectateurs qui suivirent haletants cette rencontre de deux invincibles champions.

Telle est la synthèse de ce drame, court, angoissant, terrible au suprême degré. Et c'est pourquoi le public parisien assaille les portes des établissements où passe le film que M. Vienne, l'organisateur du combat, fit enregistrer avec tant de précision.

Le film a 270 mètres. Il est dès à présent en location. S'adresser à M. Vienne, directeur du Wonderland Français, 74, avenue de Suffren, à Paris.

Se hâter de prendre des dates.

On dit.

On dit qu'un grand théâtre des boulevards, situé dans un centre cinématographique très parisien, se propose d'inaugurer une saison d'été où l'écran tiendra la grande vedette. On affirme qu'un artiste de cinéma, l'un des rois du film, serait intéressé dans cette affaire....

On dit que les travaux de construction du nouveau cinéma du boulevard Poissonnière commenceront bientôt. En tous cas, la société est formée sous le titre de *Société Parisienne des Boulevards*, au capital de deux millions. Elle est dirigée par M. Gugenheim.

On dit que *Les Trois Mousquetaires*, le célèbre roman d'Alexandre Dumas, vient d'être reconstitué par le film. Une Société artistique d'édition s'est acquittée de cette œuvre considérable avec un très réel bonheur. On en parlera....

Deux poids et deux mesures.

La police de Béziers est cinématophobe. Elle vient de dresser procès-verbal contre un directeur de cinéma, M. Alibert, directeur de l'Apollo-Théâtre de Toulouse, de passage dans cette ville, en tournée. Motif : *Infraction à l'arrêté préfectoral interdisant l'exhibition des films représentant des officiers de l'armée allemande.*

Et allez donc! Mais pourquoi n'interdit-on pas *Cœur de Française* ou *La Retraite ?* Ce qui est indésirable au cinéma ne peut pas être moral au théâtre !

Détail singulier : on jouait à Béziers, au théâtre, quelques jours avant l'arrivée de l'infortuné cinéma, *L'Attaque du Moulin.*

Y aurait-il vraiment, en France, deux poids et deux mesures ?

Et l'on ouvre toujours.

On raconte qu'un impresario parisien se propose d'installer un cinéma au Cirque de Paris. Il y aura bientôt cinq établissements nouveaux dans le quartier du Gros-Caillou. Décidément, on exagère.

La Butte Montmartre tente aussi beaucoup les lanceurs d'affaires. On nous annonce la prochaine ouverture d'une nouvelle salle, rue Marcadet.

Les Manœuvres navales.

Tel un grand quotidien d'informations, le Service des Actualités Gaumont a tourné au jour le jour les manœuvres navales françaises. Il en a fixé sur le film les épisodes les plus décisifs et il avise sa clientèle que cette actualité remarquable est mise en vente au prix habituel.

Le Mirax N° 1.

Le Mirax N° 1 est un appareil récemment établi par la maison G. Clément, 30, rue des Petites-Ecuries, Paris, pour la prise de vues cinématographiques.

Il est d'une simplicité de fonctionnement, d'une régularité remarquable et d'un bon marché exceptionnel.

A titre documentaire, nos lecteurs feront bien de demander tous les détails à la maison Clément. Ils en tireront certainement profit.

Le Brevet.

Le questionnaire établi sous le patronage de la *Chambre Syndicale Française de la Cinématographie*, par l'*Union Mutuelle Professionnelle* et l'*Union Amicale* passe d'autre part, dans les colonnes du *Courrier*.

Il a été fait un tirage spécial en brochure de ce questionnaire. Nous l'encartons dans le journal en avisant nos lecteurs qu'ils pourront s'adresser à nos Bureaux, s'ils en désirent quelques exemplaires pour eux-mêmes ou leurs amis.

Pour gagner de l'argent.

Rappelons, à ce propos, que *Le Courrier* voit tous les films et qu'il édite régulièrement une feuille confidentielle de renseignements commerciaux sur leur valeur artistique. Ce service, dont tous les adhérents ont pu mesurer l'incontestable utilité, fait l'objet d'un abonnement insignifiant. Il apporte dans une exploitation un facteur important de réussite.

Messieurs les Exploitants, demandez une notice d'essai. Vous nous enverrez ensuite votre souscription.

L'OPÉRATEUR.

NÉCROLOGIE

Notre excellent confrère et ami, José Sola Guardiola, directeur-fondateur de *El Mundo Cinematografico*, le grand journal cinématographique de Barcelone, vient d'être douloureusement frappé dans ses plus chères affections. Il a perdu son père, José Sola de Mas, décédé le 17 mai, à Barcelone, à 70 ans.

Nous prenons la plus vive part à la peine de notre confrère. Tous les amis qu'il compte en France se joignent à nous pour lui envoyer l'expression de leurs condoléances les plus émues.

Dernière Heure

Grand Banquet Corporatif

Le Banquet de la Chambre Syndicale Française de la **Cinématographie**, *qui aura lieu Mercredi prochain 11 Juin, à Midi précis, sous la Présidence de Monsieur le Ministre du Commerce, dans la grande salle du Palais des Fêtes de Paris, 8, rue aux Ours, s'annonce comme un très gros succès. Plus de 300 convives se sont déjà fait inscrire et les adhésions continuent.*

Les Présidents d'Honneur de la Chambre Syndicale, **MM. Lumière et Pathé,** *ainsi qu'un grand nombre de notabilités politiques et de Fonctionnaires des grandes administrations de l'État assisteront à cette belle manifestation corporative, au cours de laquelle les artistes les plus en vue du Cinéma donneront un intermède inédit. Le grand orchestre du* **Gaumont-Palace**, *si justement renommé, fera entendre pendant le Banquet les plus jolis morceaux de son répertoire.*

Afin que l'organisation du Banquet puisse se poursuivre avec toute la régularité nécessaire, il est indispensable que les personnes qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion, le fassent absolument dans le plus bref délai.

Nous rappelons que la tenue de ville est celle qui a été décidée.

On trouve des cartes au

COURRIER CINÉMATOGRAPHIQUE

28, Boulevard Saint-Denis, PARIS

La publicité est aux affaires ce que la vapeur est aux machines

Une Expérience concluante

Plusieurs opérateurs amicalement réunis dans un établissement des Boulevards échangeaient leurs impressions sur les projecteurs qu'ils emploient et sur leurs accessoires. La critique et l'éloge se mélangeaient impartialement. On en vint naturellement à parler des ennuis causés par le bris des lentilles et l'un des interlocuteurs ne cacha pas la satisfaction qu'il éprouvait par l'emploi du condensateur dit " Savelens ". Il affirmait notamment que ce condensateur augmentait le rendement lumineux d'une façon remarquable, qu'il supprimait presque complètement la casse des lentilles et qu'enfin son maniement pratique faisait une chose simple d'une opération autrefois très compliquée. Comme on émettait des doutes, le défenseur du " Savelens " offrit de faire la preuve séance tenante de ses dires.

On se transporta sur les lieux et l'on vit, en employant successivement un ancien condensateur et un " Savelens ", que celui-ci augmentait la luminosité de la projection d'environ 20 o/o.

On entreprit de démonter les lentilles. Le champion du « Savelens » mit exactement vingt secondes pour remplacer les deux lentilles.

Cet extraordinaire résultat s'explique par le fait que chaque lentille est placée dans un barillet démontable et qu'il n'est pas nécessaire, pour retirer une lentille, de démonter l'autre.

L'adversaire, au contraire, dut dévisser son condensateur, retirer la première lentille, puis l'intermédiaire, et enfin la seconde lentille ; il dut pour remonter procéder à la même série d'opérations, en sens inverse. Il dut fortement tâtonner pour trouver l'exact filet du pas de vis et revisser son appareil. Au total, cinq minutes lui furent nécessaires, et l'on opérait à froid. Qu'eût-ce été, grands dieux, si l'on eût opéré à chaud ?

L'expérience étant concluante et tous reconnaissant les réels avantages du « Savelens », décidèrent de l'adopter et de le faire connaître.

Dont acte.

Quelques Scénarios !

L. AUBERT

19, RUE RICHER, Paris

CINES

UN DRAME A LA VILLA TRANQUILLE: Drame.

Charlotte, fille de l'amiral Kolmar, épouse le baron Maceski dédaignant l'ardent amour du jeune lieutenant de vaisseau Sieba. Les nouveaux époux s'installent à la villa *Tranquille*, qui fait face à l'habitation de Sieba. Peu après celui-ci obtient son changement et part aux colonies.

Bientôt, la guerre paraissant imminente, Sieba est rappelé au Ministère. Il y rencontre son ancien ordonnance Candide, devenu ordonnance de l'amiral Kolmar et remarque que celui-ci semble épier les faits et gestes de Maceski. En effet, Candide soupçonne Maceski de traîtrise.

Un jour, Maceski laisse tomber un billet chiffré, Charlotte s'en empare et soupçonne aussitôt son mari de la tromper avec une certaine comtesse Krapuly. Ne pouvant déchiffrer le billet, elle le confie à Seiba. Lorsque Maceski constate la disparition de son billet, il veut forcer Charlotte à le lui remettre. Sur son refus, il la menace, et Sieba arrivant, loin de se calmer, il tire sur lui pour se débarrasser d'un rival gênant.

Seiba, grièvement blessé, est soigné par Candide et Charlotte, que son père a mise à la porte, toutes les preuves étant contre elle.

Pendant qu'il veille sur son maître, Candide parvient à déchiffrer l'énigme du billet. En peu de temps il réunit assez de preuves de la trahison du baron Maceski.

Il est arrêté avec ses complices, mais il ne tarde pas à se donner la mort.

Un an après, Sieba est fiancé à Charlotte et le brave Candide unit sa joie à la joie commune.

PATACHON ACROBATE MALGRÉ LUI: Comique

Fatiguée par les assiduités de Patachon, Léa lui remet, avec une mauvaise humeur évidente, une paire de chaussures d'acrobate. Voilà Patachon heureux, mais il lui arrive tant d'aventures en quelques instants qu'il doit reconnaître que, contrairement à ses espoirs, ce cadeau n'apporte pas avec lui le bonheur.

Il essaie de s'en défaire, et lorsqu'après maints efforts, il y arrive, grande est sa joie !

LA PUDEUR DE PATACHON: Comique.

Le hasard voulu que, ce matin là, Patachon en costume un peu sommaire, se trouva à la porte, un coup de vent ayant fermé celle-ci.

Notre ami se voit dans une triste situation, quand soudain, des voix se font entendre ! Que faire ! Le regard appeuré de Patachon rencontre une tabatière donnant sur les toits. Vite il s'y glisse. Mais un brave agent le voyant déambuler ainsi par les toits, se mit en devoir de l'arrêter.



REX

UN CAPRICE: Comédie.

Jacqueline Dupin, la fiancée de Jean, est lasse de la vie de ferme. Un matin, elle rencontre un inconnu, qui, adossé au tronc d'un arbre, la main sur la gachette d'un revolver est prêt à se suicider. D'un bond elle est à lui, écarte l'arme, le sauve.

Jacqueline s'aperçoit alors que cet homme est le baron Matejala, châtelain du pays.

Le baron remercie Jacqueline et pour lui prouver sa reconnaissance, la prie de formuler un souhait. Comme elle désire aller au bal, le baron lui fait donner des leçons de danse. M. Dupin, enchanté de l'attention du châtelain pour Jacqueline, ne s'aperçoit pas du désespoir de Jean.

Dans le village on conseille à ce dernier de rendre Jacqueline jalouse en flirtant avec une de ses amies, Debora. Devant les réflexions que lui font ses amies, la jeune fille répond : « Il y a trop d'hommes sur la terre pour qu'une femme soit jalouse de l'un d'eux. »

Jean est désespéré. Le bal doit avoir lieu le soir même. Il va au château trouver le baron et lui reproche de lui ravir Jacqueline. Mais celui-ci sait fort bien que Jacqueline ne l'aime pas, et, faisant cacher Jean, il appelle Jacqueline à laquelle il fait part de son intention de partir sur son yacht aussitôt après le bal : « Voulez-vous m'accompagner ? » — « Volontiers, répond la jeune fille, mais il faut que je demande à Jean s'il veut bien venir avec moi ! »

Et la robe de bal devint une robe de noces.

HEPWORTH

JEU DE PATIENCE: Comédie.

M. Poire achète un petit jeu de patience qui consiste à démêler deux anneaux. Dans la rue, au bureau, dans les véhicules, M. Poire acharné, cherche à détacher les deux petits anneaux. Le soir, à la table de famille, délaissant la lecture de son journal, il cherche encore à résoudre l'insoluble problème.

Craignant de n'y jamais réussir, il invite sa femme à l'aider. Joueurs acharnés, M. et Mme Poire ne s'aperçoivent pas que le temps passe, mais le sommeil les gagne. Ils vont enfin se coucher, ils sont si las qu'ils oublient sur la table le petit jeu.

Bill, le cambrioleur s'introduit dans la villa de M. Poire. Il pénètre dans la salle à manger, cherche ce qu'il pourrait bien emporter lorsqu'il aperçoit le jeu de patience. Il s'en saisit, puis, captivé, tourne et retourne les anneaux, tant et si bien qu'il n'entend pas venir les propriétaires de la villa.

On l'arrête aisément, de sorte que M. et Mme Poire peuvent se féliciter de l'achat de leur jeu de patience.

SASCHA-FILMS

DE BIARRITZ A MADRID: Plein air.

Très belle photographie.

NORDISK Cº

UN DÉMON: Drame.

Olivier et René sont des amis de jeunesse, mais le sort les a séparés, Olivier est devenu préfet de police ; René a émigré en Amérique où il est devenu l'instrument docile d'une femme.

René annonce son retour d'Amérique à son ancien ami Olivier qui va le chercher à la gare. C'est là que le jeune préfet de police fait la connaissance de Thérèse qui n'a pas voulu lâcher sa victime. En voyant l'ami de René, Thérèse se dit qu'il pourra sans doute lui devenir utile un jour, et essaie de s'assurer ses bonnes grâces dès le début. Recevant quelques jours après, une invitation pour un bal de famille chez ses beaux-parents, Olivier s'empresse de faire inviter aussi René et Thérèse qui acceptent l'invitation afin de travailler à leur aise, les deux complices décident de se débarrasser d'un sac de bijoux volés. Ils le cacnent dans une cave sous une vieille cheminée menaçant ruine et déposent sur le tout, une bombe remplie de dynamite.

La maîtresse de la maison porte un collier extrêmement coûteux, qui fait l'admiration de tous les assistants. Thérèse profite du funeste pouvoir qu'elle a sur René pour lui faire voler le collier. Le lendemain, Olivier va voir René et Thérèse à l'hôtel. Quelle n'est pas sa surprise en trouvant, dans la chambre de René, un des brillants du bijou disparu. Thérèse a remarqué la surprise d'Olivier. Vite elle donne à voix basse quelques ordres à René, et court retenir des billets de chemin de fer. S'ils peuvent obtenir de l'avance, il leur sera possible de se sauver à temps. René offre un verre de Porto à son ami. En versant le vin, il jette furtivement une poudre dans le verre d'Olivier, mais celui-ci ayant vu dans la glace le mouvement de René met dans sa bouche un morceau d'éponge qui absorbe le narcotique. Il fait ensuite semblant de s'endormir pour faire croire à René que le narcotique a fait son effet. Celui-ci se prépare à le garotter, mais à peine l'a-t-il touché qu'Olivier se jette sur le coupable et l'arrête. Par égard pour son ancien ami, Olivier conduit René au poste de police sans escorte, mais René récompense mal cette attention et s'enfuit. Olivier le suit de près. Bientôt, le fuyard s'arrête sur le rebord d'un toit. Olivier paraît sur le faîte : « Laisse-moi fuir ! lui crie René, ou je me laisse tomber. » Mais le préfet de police connaît son devoir. Il s'approche toujours. Alors René jette un grand cri, et se précipite dans le vide. On le relève mourant. En expirant il murmure ces dernières paroles : « Sous la vieille cheminée ». C'est un précieux indice pour Olivier qui ne tarde pas à découvrir la cachette des bijoux volés. Lorsque Thérèse arrive la vengeance brille dans ses yeux. Soudain, un bruit formidable se fait entendre, c'est la bombe qui explose, faisant croûler la vieille cheminée. Deux corps sont retirés des décombres : Thérèse a cessé de vivre, Olivier respire encore.

Le châtiment, œuvre de la coupable a épargné l'homme fidèle à son devoir qui, après son rétablissement, se vit accorder de l'avancement.





Société des Etablissements

GAUMONT

Société anonyme — Capital 4,000,000 de francs

Siège social : 57-59, RUE SAINT-ROCH, Paris

LES CHASSEURS DE LIONS: Drame.

I

La " Belle Épine "

Un Français, Louis Brémond et sa jeune et vaillante compagne, exploitent la ferme de la Belle Epine, en pleine brousse africaine.

Louis Brémond est un de ces Français très allants, dont l'énergie est décuplée par une santé robuste et un courage indomptable.

La femme qu'il a choisie, a le même caractère que lui. Ce sont deux êtres qui, à force de dévouement, d'entente, d'énergie et de travail, sont arrivés à faire de la « Belle Epine », une exploitation de premier ordre.

A leur qualité de fermiers, ses propriétaires en ont joint une autre plus rare, ils se sont fait chasseurs de lions.

Les époux Brémond, sous leur rude écorce, avaient un amour unique, — leur fille.

Yvette avait vingt ans à peine. Elle s'entendait déjà à conduire avec autorité une grosse partie de l'exploitation et suppléer même, en l'absence de ses parents, quand ceux-ci partaient pour leur terrible chasse, à la conduite générale de la ferme.

Pour l'instant, elle occupe une heure de récréation à jouer, entre son père et sa mère, avec un jeune lionceau capturé dans une fosse et dont les manières, gentilles encore, remplacent auprès de la jeune fille les grâces caressantes d'un jeune chat.

Un jour, un cavalier européen s'arrêta à la porte du domaine, porteur d'un message à l'adresse de Louis Brémond :

« Mon cher Brémond,

« En souvenir de notre vieille amitié de collège, je t'adresse un de mes amis, le comte de Fressac, qui a organisé une expédition pour venir chasser le lion dans vos parages. Si ta connaissance de la région te permet de lui rendre quelques services, tu m'obligeras infiniment.

« Bonnes amitiés à toi et aux tiens.

« Ton vieil ami,
« Ferrant. »

Brémond appelle le Moreno et lui donne des ordres pour que le comte de Fressac et sa suite soient bien reçus.

Le Moreno est un de ces aventuriers, régisseur de ferme aujourd'hui, bandit demain, qui savent cacher leur passé et présenter aux yeux interrogateurs un visage qui ne laisse rien percevoir des sentiments qui agitent leur âme trouble.

Brémond l'a engagé sur la vue de certificats satisfaisants et de vagues recommandations ; depuis son entrée à la ferme, il s'est montré rigide dans les fonctions de surveillance dont il est chargé, travailleur et silencieux. Trois qualités auxquelles Brémond ne pouvait rester insensible.

Le lendemain, le comte de Fressac arriva à la ferme où il fut fêté avec joie.

Après un ou deux jours de bon repos, la caravane est sur son départ pour s'enfoncer dans le Sud, refuge des grands fauves au fond des forêts presque impénétrables.

Brémond a pris la décision de se joindre à l'expédition. Au moment de monter à cheval, sa femme, qui connaît les terribles dangers au devant desquels il va, prépare la pharmacie de campagne que le couple emporte toujours dans ses randonnées. Et ils partent.

II

Le Moreno

Le Moreno n'avait pu voir Yvette Brémond sans en devenir follement épris. Vingt fois il a été sur le point de parler, vingt fois il a réfréné cette envie. L'attitude de la jeune fille, un peu hautaine, lui a retiré tout courage.

Le lendemain même du jour où Brémond et le comte de Fressac sont partis pour la chasse, la jeune fille lisait dans sa chambre. Le rideau de franges de la fenêtre s'ouvre doucement et le Moreno jette sur le lit une lettre.

La jeune fille n'a rien entendu ; à pas feutrés, le Moreno s'est enfui ; mais quand Yvette se lève, la première chose qu'elle voit est la lettre, posée sur son lit, et c'est avec une stupéfaction indignée qu'elle lit :

Mademoiselle,

Un homme est auprès de vous qui vous adore et que vous dédaignez. Ne le repoussez pas, car il vous aime à la folie et votre mépris le désespère.

M.

En écartant le rideau, elle voit le Moreno s'éloigner de son pas souple et silencieux ; elle le rappelle et l'interroge.

Mais de cauteleux il redevient sauvage, et, la jeune fille, de sa cravache, le flagelle au visage. Puis, elle le renvoie, n'y pensant déjà plus.

Le Moreno n'avait pas la conscience tranquille, et l'amour a fait place à la haine.

Il est en quête de vipères, — ces vipères africaines dont les terribles glandes venimeuses recèlent la mort. Il a trouvé le moyen d'acculer deux grosses vipères dans le tronc d'un arbre ; il les capture l'une et l'autre... puis reprend le chemin de la ferme.

Yvette somnole, nonchalante, étendue sur un divan près de la fenêtre.

Le Moreno est au pied de la fenêtre ouverte. A travers les franges du rideau de fibres de bois, il voit la jeune fille qui repose... D'une main, il écarte le rideau légèrement et de l'autre, qu'il avance dans l'intérieur, il laisse tomber sur Yvette la plus grosse et la plus venimeuse des vipères qu'il a capturées.

Le hideux serpent est tombé sur le bras nu de la jeune fille, autour duquel il s'enroule. Au contact froid du reptile, Yvette s'est éveillée. Au mouvement d'épouvante et de répulsion qu'elle n'a pu retenir, la vipère a resserré son étreinte et planté ses crochets en pleine chair.

Yvette pousse un long cri d'épouvante et de douleur, puis elle arrache le reptile, le jette à terre, et prenant une hachette, elle le pourchasse.

Enfin un coup de l'arme, mieux dirigée, atteint la vipère et l'immobilise un court moment. Yvette en profite et, en deux coups de hachette, sectionne l'animal en trois morceaux.

Il n'y a plus sur le sol souillé que trois tronçons qui se tordent encore...

Alors Yvette, à bout de forces, tombe sur le divan, tordue par la douleur.

Son cri a été entendu. On vient. La mère se précipite, affolée. Elle se jette sur Yvette, suce la plaie, devant le Moreno accouru mais qui reste impassible...

— Vite ! lui dit-elle, sans remarquer l'attitude de l'homme ; dans la pharmacie, un flacon de sérum, la seringue, la ouate... Vite ! vite !

L'Espagnol prend le flacon de sérum ; une pâleur mortelle couvre son visage olivâtre. Il montre aux deux femmes le flacon qu'il tient dans sa main et s'adresse à la jeune fille :

— Vous m'avez outragé, frappé... Pourtant je vous aimais, je vous aime encore. Mais puisque vous ne voulez pas être à moi, vous ne serez à personne ! C'est moi qui ai apporté et mis sur vous la vipère qui vous tue.

Et d'un geste violent, il jette à terre le précieux flacon ; la fragile enveloppe de verre qui contenait la vie de la jeune fille se brise et le liquide sauveur est perdu.

Une détonation éclate. Le Moreno étend les deux bras en avant, tourne sur lui-même et s'abat. La mère remet à l'étui l'arme dont elle vient de se servir pour châtier le misérable ; puis, abandonnant sa fille aux mains des servantes qui vont lui donner les soins provisoires dont elle dicte les formules, elle bondit à cheval et se lance sur les traces de la caravane pour aller chercher le second flacon de sérum, emporté par Brémond.

III

Les Chasseurs de Lions

Le soir est venu. Sur les conseils de Brémond, le camp a été établi en bordure de la forêt ; les tentes s'alignent sous la lumière tranquille d'un ciel criblé d'étoiles. Autour des feux, les hommes prennent le repas du soir.

Aussitôt la nuit plus profonde, Brémond, de Fressac et quelques hommes se rendent à l'orée de la forêt, juste dans un épais taillis semé de roches, où des empreintes encore fraîches disent clairement que les lions ont passé là et qu'ils ne se sont pas éloignés...

Deux caravaniers creusent une fosse profonde, puis la recouvrent avec des claies, des branchettes, pour en dissimuler l'ouverture béante ; un agneau est attaché au bord du piège, pauvre petite proie offerte aux terribles fauves qu'elle attirera par ses cris...

Tout ceci terminé, les hommes rentrent au camp. Tous les feux sont éteints.

Dans la nuit, le cheval qui porte Madame Brémond galope encore vers le camp avec l'énergie du désespoir...

La pauvre bête ne tient presque plus sur ses pieds et Madame Brémond ne peut plus lire sur le sol les traces laissées par la caravane. L'obscurité a tout effacé... Le cheval, effrayé par de rauques rugissements, tremble et n'avance que poussé par l'énergie de son amazone.

Tout à coup, dans la nuit, un frêle bêlement s'est élevé. A n'en pas douter, c'est un agneau égaré du camp qui le pousse... C'est là qu'il faut aller...

Elle saute à bas de son cheval et marche vers l'endroit d'où semblent venir les bêlements. Mais au moment où, confiante, elle croit avoir trouvé l'objet de sa recherche, le sol se dérobe sous ses pieds et elle tombe dans la fosse, creusée peu d'heures auparavant, sur les ordres de Brémond, par les caravaniers.

Hélas ! cette fosse est profonde et creusée en entonnoir, et le piège a été si habilement construit qu'une fois tombé dedans, on n'en peut plus sortir. La malheureuse est prisonnière, promise aux lions qui vont venir et qui rôdent là, à quelques pas, sentant la proie...

La pauvre femme a compris... Elle enfonce ses ongles dans la terre, elle se hausse un peu ; mais la terre s'effrite sous ses doigts, elle retombe au fond.

Le cheval de Mme Brémond, abandonné par elle, est enfui ; sentant la proximité des hommes, il s'est dirigé vers eux, c'est-à-dire vers le camp.

Guidé par son merveilleux instinct, il s'arrête à la tente qui abrite son maître et passe sa tête par l'ouverture.

Brémond dormait comme dort un chasseur, surtout un chasseur de lions, c'est-à-dire légèrement et l'oreille ouverte à tous les bruits. Il s'éveille, et reconnaît avec stupéfaction le cheval de sa femme.

Brémond a compris qu'il se passe quelque chose de terrible qu'il ne comprend pas, qu'il ne peut même pas concevoir. Ce cheval ne vient pas seul de la ferme de la Belle Epine ; sa maîtresse le montait. Il lui est arrivé malheur, il faut la retrouver.

Brémond, qui connaît la merveilleuse intelligence de certains animaux, se fie à celle du cheval qui vient d'arriver, pour qu'il le conduise à l'endroit où sa maîtresse est tombée, peut-être, ou à l'endroit où il lui a échappé... Enfourchant la bête, il la laisse le conduire et bientôt, après un furieux temps de galop, le cheval l'amène au bord de la fosse où gît la pauvre femme.

Les terribles lions, les flancs torturés par la faim, se sont rapprochés ; ils sont là, la gueule béante, pleine de cris rauques... Encore un bond et ils sont sur les victimes...

Mais Brémond a sauté de cheval... Il a entendu les appels de sa femme, a tout deviné. Résolu, il se place devant la fosse ; sa carabine en main, son revolver posé devant lui, il s'agenouille.

Le premier et noble adversaire qui se présente est un lion magnifique, puissant, admirable ; sa large face est crispée par le rugissement et sa queue puissante bat ses flancs qui halètent.

Les deux adversaires se sont vus. L'homme a cherché des yeux la place où il mettra sa balle ; la bête s'est ramassée, accroupie sur ses muscles d'acier, prête à bondir.

Une détonation éclate, au moment même où, s'enlevant par un bond prodigieux, le lion fonçait sur l'homme. Arrêté pour ainsi dire en plein vol, d'une balle entre les deux yeux, il retombe, secoué par un dernier spasme et s'immobilise, mort.

Ce n'était pas fini...

Une lionne, une lionne admirable de souplesse et de force, bondit à son tour. Un coup de feu éclate encore et la bête gît sur le sol. Brémond, en deux coups de feu, en pleine nuit, a tué deux lions.

Brémond s'est jeté au bord de la fosse. Il tend à sa femme une ceinture et la hisse.

L'un et l'autre sautent sur le même cheval et galopent vers le camp. Pendant cette course, Mme Brémond raconte à son mari le drame épouvantable qui a déroulé ses phases rapides à la ferme de la Belle Epine.

IV

Le Sérum

Arrivés au camp, Brémond donne l'ordre à un caravanier de seller deux chevaux frais ; puis, dans sa tente, tout en cherchant dans la pharmacie le précieux flacon, il met M. de Fressac au courant des événements. Enfin, les chevaux étant prêts, sa femme et lui s'élancent en selle et les voilà repartis, dévorant la distance au galop furieux de leurs montures...

Après une course effrénée, ils arrivent enfin au pied du perron.

Brémond s'est précipité dans la pièce où Yvette pensait mourir. Tout a été préparé et le père, anxieux, procède lui-même à la piqûre qui combattra victorieusement les effets meurtriers du venin.

La mère, à bout de forces maintenant, a pris sa fille près d'elle, et lui baise les mains, reconnaissante, dans son cœur de mère, à sa chérie, de ne pas s'être laissé mourir.

. . . .

Huit jours après, Yvette, sauvée, avait repris sa gaîté et vaquait à ses travaux, sous les yeux attendris de ceux qui lui avaient deux fois donné la vie.



Prise de vue Tragique

Les journaux quotidiens ont, il y a quelques jours, rendu compte d'un fait-divers tragique, dans lequel le Cinéma a joué un rôle involontaire. C'est pourquoi il nous semble qu'il est bon de le relater à titre documentaire dans le *Courrier,* journal essentiellement dévoué aux intérêts de la Cinématographie, afin de dissiper les dernières suspicions qui pourraient naître à la suite de compte rendus hâtifs de reporters pressés et souvent mal documentés.

Un chauffeur d'automobile a payé de sa vie une fatale imprudence. Mais le film que nos grands confrères — appellent un film tragique — est complètement hors de cause, ainsi qu'il appert des témoignages dignes de foi, qui furent entendus à la suite de l'enquête du Parquet.

En voici les détails précis :

Mercredi dernier 21 mai, à une heure de l'après-midi, une compagnie d'artistes appartenant à la maison d'édition Geo Janin, se faisait conduire en taxi sur les bords de la Seine, entre le pont de la Concorde et le Pont Solférino, pour y prendre un film.

Les deux taxis déposèrent leurs clients à proximité de l'endroit choisi par le metteur en scène et celui-ci, M. Max André, prit la précaution de prier les chauffeurs de ne pas descendre sur la berge. En effet, la scène projetée sans grande importance, devait être rapidement enlevée. Les taxis dans lesquels on avait rassemblé les accessoires de la prise de vue, n'avaient qu'à attendre le retour de la petite troupe qu'ils transportaient.

Les artistes, parmi lesquels se trouvaient MM. Victor Tourtal, Billard, du Grand-Guignol ; Blondeau, et un opérateur, M. Roger Bourgeois, s'éloignèrent donc pour interpréter leur film.

C'est à ce moment que se place l'incident qui devait, un instant après, devenir un accident affroyablement tragique.

Les chauffeurs — malgré la recommandation expresse de M. Max André, fort intéressés par le jeu des acteurs, descendirent en curieux sur la berge avec leurs voitures afin de mieux voir cette sorte de spectacle en plein air, qu'ils s'amusèrent à regarder.

La scène cinématographique étant terminée, ils reprirent le volant et se disposèrent à reconduire leurs voitures sur le quai. Mais il fallut exécuter un virage. La première auto le réussit sans difficultés. La seconde, par suite de circonstances qu'il nous est difficile de déterminer maintenant, se mit à reculer sur la berge en pente assez rapide, et tout doucement, à l'allure d'un homme au pas, sous les yeux de quelques promeneurs, pénétra dans la Seine par l'arrière. Le chauffeur était resté au volant, figé sur son siège, comme paralysé, et la voiture s'enfonça petit à petit dans l'eau qui, bientôt, lui affleura la poitrine.

Le malheureux, qui aurait eu dix fois le temps de sauter de son siège et de regagner la terre ferme sans perdre pied, ne se décida à se sauver qu'à ce moment. Il se lança dans le fleuve — du côté du courant, tenant à pleins bras son siège qui le maintint encore de longues minutes à flot.

Et pendant que les artistes affolés encourageaient du geste et de la voix le pauvre homme éperdu, l'un d'entre eux, M. Billard, se jeta sans hésiter au fil de l'eau et se précipita à son secours. Il allait l'atteindre, lorsque, pris d'une congestion, M. Tardit, c'est ainsi que se nomme l'infortuné, lâcha soudain la planche qui le maintenait et coula à pic, en dépit des efforts de son sauveteur.

M. Billard, excellent nageur, plongea à différentes reprises sans succès. L'onde perfide s'était à jamais refermée sur sa proie, et le courant très violent roulait déjà dans ses profondeurs, le corps inanimé du chauffeur, victime de la sombre fatalité et d'un concours de circonstances extraordinaires tragiquement enchaînées.

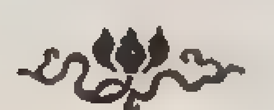
Nul en effet, parmi ceux, qui du bord assistèrent à la lutte inégale de M. Tardit contre les eaux rapides du fleuve, ne se doutaient qu'ils assistaient à l'agonie d'un homme. Et pas un, tant il semblait aisé de le sauver ne pensèrent un instant que cet accident banal se terminerait de si tragique manière.

Quoi qu'il en soit, M. Tardit ne reparut plus. Son cadavre n'est pas encore retrouvé. Il nous reste à déplorer la mort d'un brave homme, mais il appartient à tous les gens conscients de dégager la morable d'une effroyable tragédie ainsi que la responsabilité du cinéma que peut-être, les adversaires irréductibles que nous traînons derrière nous, ne manqueront pas de mettre en cause.

Après ce simple exposé, aucun doute ne subsistera dans l'esprit de personne. L'accident est à enregistrer dans la catégorie de ceux qui attristent chaque jour la vie des hommes. Le cinéma n'y est pour rien, et c'est ce qu'il importait de bien déterminer.

Établissements

Appareil Prise de Vues
PROFESSIONNEL
avec
Objectif " VOIGTLANDER "
Viseur
2 Boîtes Magasin

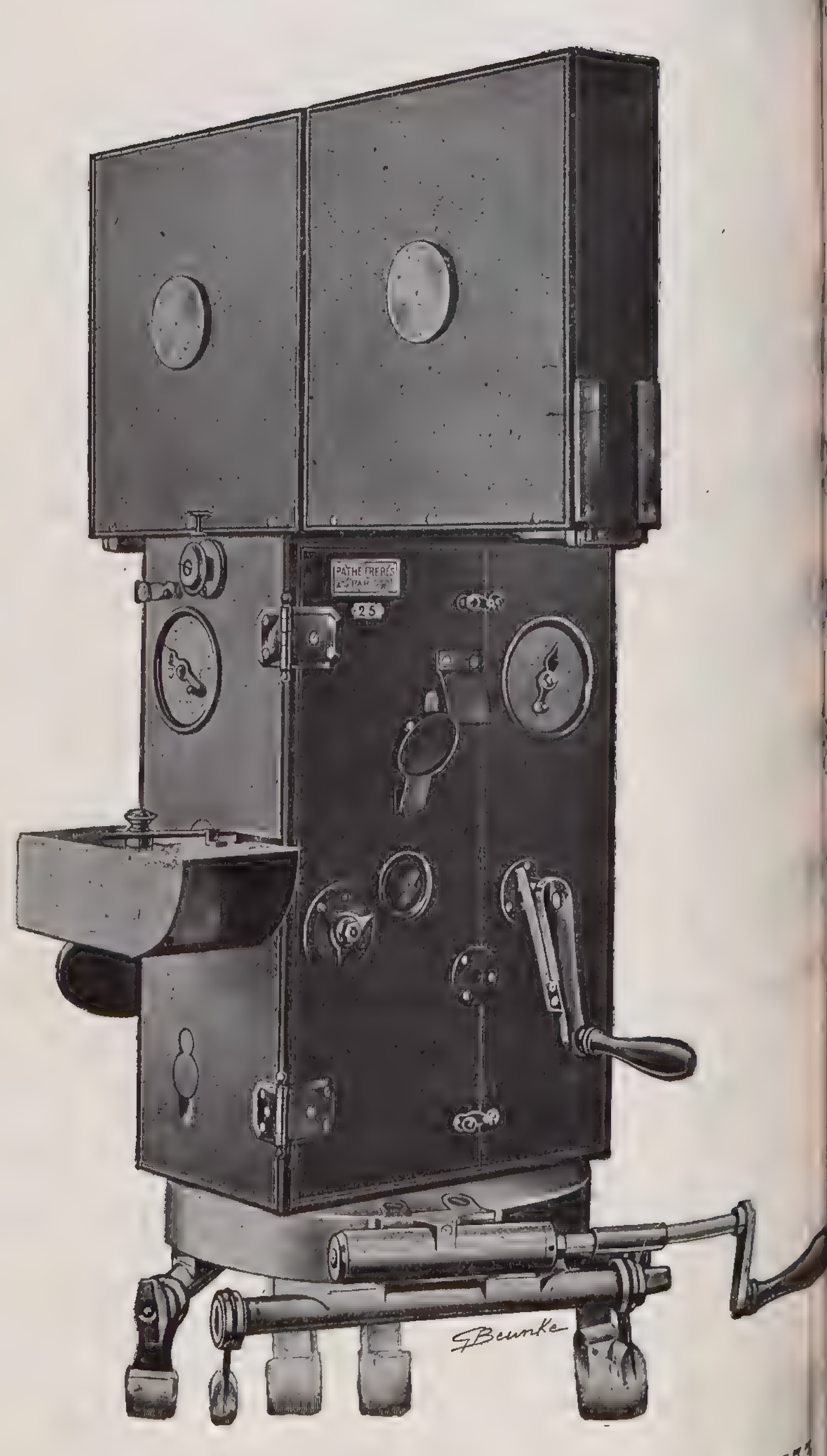


Longueur : 230 m/m
Largeur : 168 m/m
Hauteur : 307 m/m



PRIX :

1300 francs



Mot de Code : **TAPON** Référence : N° 333

PATHÉ Frères

ppareil Prise de Vues Professionnel

PATHÉ FRÈRES

Construction en bois gaîné, avec Planchette avant mobile, façon à permettre de vérifier le mécanisme et de régler bturateur.

ouloir Extensible (*Breveté S. G. D. G.*) permettant à toutes les sortes de pellicules de passer **régulièrement** devant la fenêtre, d'où **Fixité absolue à la Projection.**

bjectif "Voigtlander" (*Type Héliar*) de 51 m/m de foyer, travaillant à F 4, 5, permettant d'opérer par les temps les plus sombres.

ondu automatique (*Breveté S. G. D. G.*) permettant de faire disparaître ou apparaître automatiquement les vues en « fondu », sans connaissances spéciales.

bturateur donnant le **maximum** de rendement au point de vue photographique.

Voir la Description détaillée de cet Appareil

dans le

Catalogue Général 1913

d'Appareils et Accessoires

PATHÉ FRÈRES

Aux Prospecteurs du Cinéma

Il existe des régions en France dans lesquelles le cinéma sévit à la manière d'une épidémie. Il en est d'autres, au contraire, où il n'y en a aucun.

Pourquoi ?

Il est certain que toutes les régions intelligemment travaillées peuvent devenir fécondes. Nous sommes persuadés qu'en les signalant, nous ferons naître des initiatives intelligentes et courageuses qui sauront en tirer profit.

C'est pourquoi nous republions la liste des villes où *il n'existe pas de cinémas permanents*. Mais nous saurons gré à nos lecteurs de vouloir bien nous faire part des modifications qui pourraient s'être produites depuis l'année dernière.

Notre liste a quelques mois de date. Nous la publions pour complaire à de nombreux lecteurs, sans en garantir toutefois la rigoureuse exactitude.

Villes Françaises où il n'existe aucun Cinématographe

Cinquième liste:

Puy-de-Dôme

Ambert, 7.648 habitants, 4[illegible] kilomètres de Paris. — Riom, 11.061 habitants, 254 kilomètres de Paris, électricité, gaz.

Pyrénées-Orientales

Prades, 3.835 habitants, 955 kilomètres de Paris, électricité, gaz.

Rhône

Amplepuis, 7.097 habitants, 449 kilomètres de Paris, électricité. — Beaujeu, 3.373 habitants, 458 kilomètres de Paris. — Thizy, 4.856 habitants, 450 kilomètres de Paris, gaz.

Saône-et-Loire

Louhans, 4.469 habitants, 403 kilomètres de Paris, gaz. — Charolles, 3.718 habitants, 393 kilomètres de Paris, gaz. — Le Creusot, 30.584 habitants, 350 kilomètres de Paris, gaz. — Autun 15.764 habitants, 316 kilomètres de Paris, électricité, gaz. — Cluny, 4.108 habitants, 405 kilomètres de Paris, électricité, gaz. — Tournus, 4.890 habitants, 408 kilomètres de Paris.

Sarthe

Saint-Calais, 3.627 habitants, 194 kilomètres de Paris, gaz. — Mamers, 5.924 habitants, 183 kilomètres de Paris, gaz. — La Ferté-Bernard, 5.080 habitants, 170 kilomètres de Paris, gaz. — Le Lude, 3.644 habitants, 243 kilomètres, électricité.

Savoie

Saint-Jean-de-Maurienne, 3.081 habitants, 631 kilomètres de Paris, électricité.

Haute-Savoie

Rumilly, 4.252 habitants, 567 kilomètres de Paris, électricité. — La Roche, 3.377 habitants, 558 kilomètres de Paris, électricité.

Seine-Inférieure

Neufchâtel-en-Bray, 4.293 habitants, 134 kilomètres de Paris, électricité. — Yvetot, 7.352 habitants, 178 kilomètres de Paris, gaz. — Eu, 5.398 habitants, 180 kilomètres de Paris, gaz. — Bolbec, 11.820 habitants, 209 kilomètres de Paris, électricité, gaz.

(A suivre.)



Tous les Cinémas du Monde
présenteront
Les
CHASSEURS
de LIONS
de la Série des
Grands Films Artistiques Gaumont
La plus
impressionnante
des chasses aux
LIONS



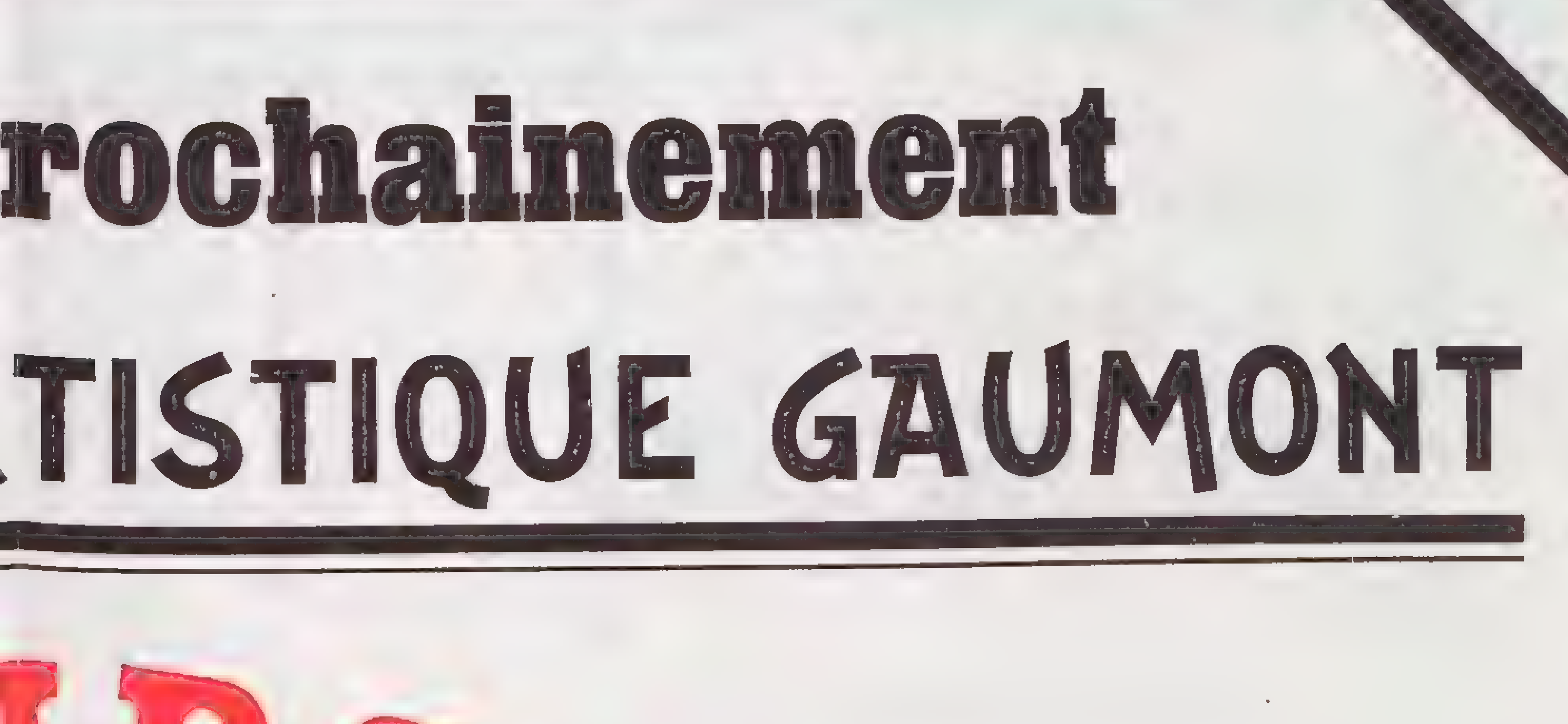
A Paraître Pr

LE GRAND FILM AR

LES CHASSEU

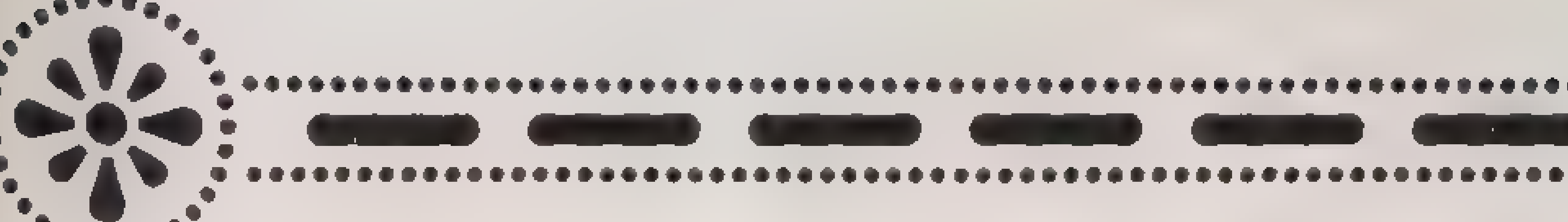
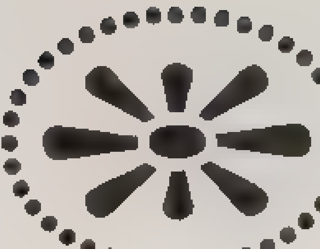
Gaumont

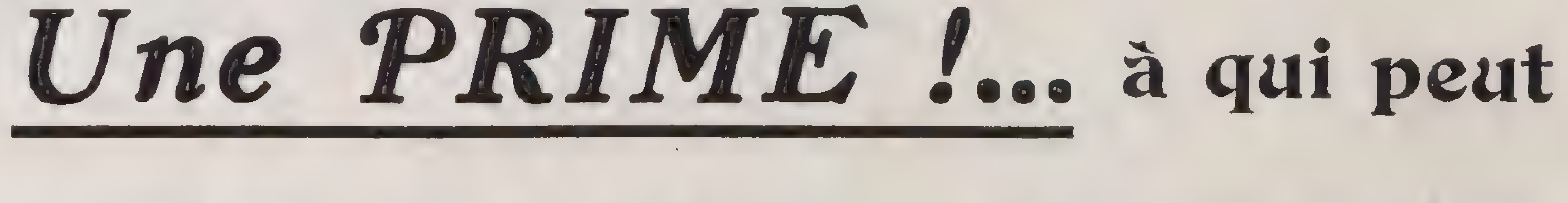
Gaumont



URS DE LIONS





garder son sérieux à la projection

de

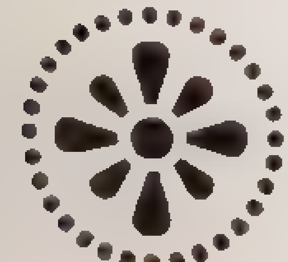
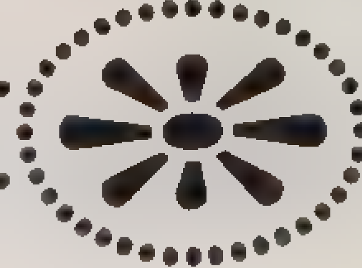
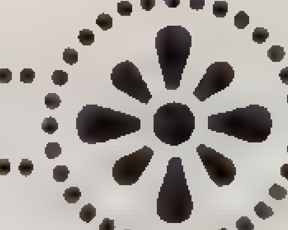
ZIZI

va au

Bal Masqué

144 mètres ✦ AFFICHES

13 Juin "LUX" 13 Juin

EN LO

TOUS LES GRANDS SUCCÈS

Collection unique de pièces ciné

EXCLUSIVITÉS

Titanic	850 m.
La Mort à Séville	1.500
Grand Steeple-Chase de Liverpool	200
Le Lieutenant Rose dans la Mer de Chine	400
Pour la Patrie	720
La Dernière Etape	750
La Fiancée Intrépide	950
Le Pardon	670
Le Sacrifice	750
L'Œil de l'Idole	445
Les Grandes Amours	950
Voleurs de Testaments	890
Dette d'Honneur de Norah	400

Amours d'Autrefois . . .
Fleur de Péchés . . . . .
Le Théâtre de la Mort . .
Quand Lee se rendra . .
Le Prix du Pardon . . .
Le Conquérant . . . . . .
Mirka Romané . . . . .
La Pierre Maudite . . . .
Maître Titta . . . .
Sa Majesté le Sang . . . .
Au Prix de sa Vie . . . .
Dame d'honneur . . . . .
La Voix du Sang . . . . .
La Traite des Enfants . .
Le Docteur de la Garnison

Père - Tigris - Maritza - Trésor

MARSEILLE, 7, Rue Paradis

LYON, 57, Quai St-Vincent

Téléphone : 449-43

A. B

17, Rue de L

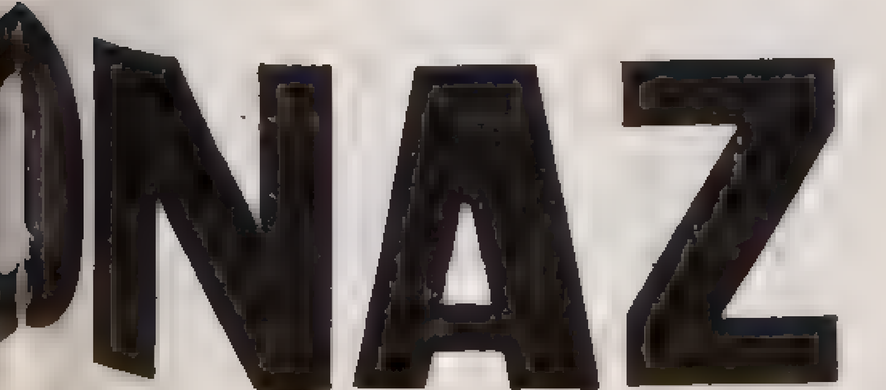
CATION :

ACHETÉS DEPUIS DEUX MOIS

ématographiques en 3 et 4 actes

quila . .	590 m.	Les Deux Frères	*Savoïa . .*	677 m.
mbrosio	518	Le Prince Mendiant . . .	*Pasquali.*	820
asquali.	849	Mater Dolorosa	*Ambrosio*	799
ay-Bee .	572	La Mort qui rôde	*Lux . . .*	445
asquali.	858	Le Crime d'un Autre . . .	*Ambrosio*	502
quila . .	515	Sa Femme	*Broncho .*	628
avoïa . .	705	Hérodiade	*Volsca . .*	750
ux . . .	484	Agence Griffard	*Ambrosio*	768
quila . .	570	Le Disparu.	*Itala . . .*	912
quila . .	935	Pluie d'Or	*Ambrosio*	633
ay-Bee .	603	Roman d'un Magistrat . .	*Pasquali.*	720
mbrosio	556	La Mère	*Cinès. . .*	685
ay-Bee .	578	Duchesse Nihiliste	*Cinès. . .*	789
mbrosio	590	La Cible Humaine	*Ambrosio*	613
ay-Bee .	561	Les Fiancés de la Mort .	*Lux . . .*	524

d'Evian - Au pied de l'Echafaud - Les sentiers du Mal - Le puits 313, etc.



Téléphone : 449-43

LILLE, 5, Place Saint-Martin

BRUXELLES, 31, Rue Saint-Géry

ancry, PARIS



Les ÉDITEURS de FILMS

Pour complaire à de nombreux lecteurs, **Le Courrier** *continue la publication de la liste complète des Editeurs de Films du monde entier commencée la semaine dernière. MM. les Librettistes et Auteurs pourront ainsi, à leur gré, proposer leurs Scénarios aux Sociétés étrangères et entrer avec certaines d'entre elles en relations commerciales.*

De cette manière, en permettant aux œuvres des auteurs français de se faire apprécier à l'étranger, **Le Courrier** *essaie de contribuer dans la mesure de ses moyens, au relèvement du niveau artistique d'une production prodigieuse, en partie perdue pour le marché français du film, parce qu'elle est conçue dans un esprit trop différent du nôtre.*

TROISIÈME LISTE

Espagne *(Suite)*

HISPANO-FILMS, à Barcelone, 20, Craywinkel
IBERICO, à Barcelone, 43, paseo de Gracia.
IRIS FILM, à Barcelone, 10, calle Paradis.
PATHE FRERES, à Barcelone, 43, paseo de Gracia.

France

LE FILM PARISIEN, 27, rue d'Anjou, Asnières (Seine).

États-Unis

AMERICAN FILM MFG Cº, à Chicago, Bank Floor, Ashland Block.
AMERICAN KIN, à Jersey-City, 1-3-5, Congress-Street.
AMERICAN KINEMA, à New-York, 41 West, 25 th. Street.
ANGELIUS MOTION PICTURE Cº, à Los Angeles.
ATLAS FILM Cº, à New-York, 19 Union Square a E. 15 th. Street.
BIOGRAPH COMPANY, à New-York, 11 East 14 th. Street.
BUCKENYE FILM AND PROJECTING Cº, à Dayton (Ohio), 309-311, Arcade Bldg.
CHAMPION FILM Cº, à New-York City, 12, East, 15, th, Street.
CRISTAL FILM, à New-York, German Savings Bank Bldg, 4º Avenue, 14, th, Street.
ESSANAY FILM MANUFACTURING Cº, à Chicago, 521, First National Bank Bldg.
FLORENCE FILM Cº, à New-York.
GENERAL FILM Cº, à New-York, 41, East, 21 St. Str. — à Boston, 564, Washington Str.; et à Philadelphie, 4 th, et Green Streets.
GREAT NORTHERN FILM Cº, à New-York, 7 E, 14 Str.
HATCH FILM Cº, à Camden.
HUDSON MOTION PICTURE Cº, à Trenton.
J. et J. Cº, à New-York, 116, Nassau Street.
KALEM Cº, à New-York, 235, 237, 239, West 23 d. Street.
KINEMACOLOR COMPANY OF AMERICA, à New-York, 145 W., 45 th., Str.

(A suivre.)

Petites Nouvelles et Publications légales

Formation de Société

La Société Parisienne des Boulevards, spectacles cinématographiques, en formation, est au capital de 2 millions, divisé en actions de 100 francs. Fondateur, M. Gugenheim, rue de la Chaussée-d'Antin, 68.

ÉTABLISSEMENTS GAUMONT

Assemblée Extraordinaire du 30 mai 1913

Vendredi s'est tenue en la salle de la Société Française de Photographie, 51, rue de Clichy, une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société des Etablissements Gaumont.

Cette Assemblée avait à constater la réalisation de l'augmentation du capital social porté de 3 à 4 millions de francs.

La séance est ouverte par M. Pierre Azaria, président du Conseil d'administration, assisté de MM. Bousserez et Salles, scrutateurs. M. Pionnier est nommé secrétaire.

LES RÉSOLUTIONS

Les résolutions proposées à l'Assemblée ont été adoptées à l'unanimité.

En conséquence, le capital de la Société se trouve aujourd'hui fixé à 4 millions de francs et les modifications apportées aux statuts par l'Assemblée générale extraordinaire du 22 avril dernier sont devenues définitives.

DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT

M. le Président fournit quelques explications relativement au projet d'impôt sur le film cinématographique dont les journaux viennent de parler.

Il déclare avoir protesté au nom de la Société des Etablissements Gaumont, contre le principe même de cet impôt ; une taxe nouvelle, a-t-il fait remarquer, compromettrait une industrie essentiellement française, qui fait vivre des milliers de familles de travailleurs dans des branches très diverses et que l'on devrait d'autant moins surcharger qu'elle travaille principalement pour l'exportation.

A cet égard, M. Azaria a fait observer aux pouvoirs publics que plus de 90 0/0 des films de la Société, produits dans ses usines de Belleville, sont vendus à l'Etranger.

M. le Président déclare, d'ailleurs, qu'il a obtenu gain de cause quant à l'exonération des films destinés à l'exportation.

Il ne serait donc plus aujourd'hui question que d'imposer éventuellement le surplus, c'est-à-dire une partie in-

fime de la fabrication française; encore est-il qu'il faudrait également que la même taxe affectât le film étranger à son entrée en France, ce qui pourrait, eu égard à l'existence des traités de commerce, présenter de sérieuses difficultés.

Dès lors, si malgré notre légitime protestation, le principe de l'impôt était maintenu, la somme à recouvrer par l'Etat serait infiniment moindre que celle dont il a été question dans le communiqué du Ministère des finances. En fait, la recette à prévoir ne s'élèverait qu'à quelques centaines de mille francs, desquels il y aurait encore à déduire d'importants frais de perception.

Vaut-il vraiment la peine, pour une recette relativement aussi réduite, de frapper une industrie qui supporte déjà directement ou indirectement des charges considérables? Sa prospérité est d'ailleurs plus apparente que réelle, son bénéfice étant infime si on le rapproche de son chiffre d'affaires.

N'est-ce pas l'industrie cinématographique qui a permis de mettre à la disposition des classes laborieuses, pour un prix modique, un spectacle instructif et sain?

M. Azaria termine en faisant remarquer que toute taxe nouvelle, quel que soit son mode de perception, aurait fatalement sa répercussion sur le petit public. Ce résultat n'échappera pas à la clairvoyance du ministre.

M. le Président demande ensuite si un actionnaire a des observations à formuler.

M. Jacquemin exprime le désir que les actions anciennes soient dès maintenant estampillées avant d'être restituées.

M. le Président déclare que des instructions ont déjà été données dans ce sens.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à midi et quart.

Société du Cinéma National

Société anonyme française. — Siège social à Bordeaux, 54, rue d'Arès.

Objet : Exploitation sous toutes ses formes des industries cinématographiques, photographiques, phonographiques et notamment l'exploitation de toutes instal-

La plus Importante Fabrique d'Objets d'Optique

PRODUCTION JOURNALIÈRE
7.000 Lentilles

L'OPTIQUE COMMERCIALE

A. COUESNON Directeur

Société Anonyme au Capital de 1.000.000 de Francs

Maison de Vente : 7, Rue de Malte, 7. -- PARIS

Métro : OBERKAMPF — *Téléphone : Roquette* 33-43 — *Adresse Télégr. :* OPTICO-PARIS

Exposition Universelle Paris 1900
HORS-CONCOURS

USINE à
Nogent-l'Artaud (Aisne)

LE MOINS CHER



« LE SANS-RIVAL »
CONDENSATEUR A VIS
PRIX en 115 % avec lentilles **5 F 50**

EXPLOITANTS de Cinématographes

si vous êtes soucieux de vos intérêts
demandez à L'OPTIQUE COMMERCIALE vos

CONDENSATEURS

Marque déposée



Marque déposée

Les Meilleurs, **7 fr. 50**

Les plus Lumineux,

5 fr. 50 Les plus Résistants.

LES SEULS dont les LENTILLES EXTRA-BLANCHES soient garanties contre toute altération à la chaleur

LE PLUS PRATIQUE
Le seul supprimant les inconvénients du pas de vis



« L'IDEAL »
NOUVEAU CONDENSATEUR
Système BAIONNETTE (déposé)
PRIX en 115 % avec lentilles **7 F 50**

LENTILLES de CONDENSATEURS Marque O C



Sur demande envoi de caisses d'échantillons de lentilles 111 à 115 %

Prix de 12 lentilles 111 à 115 % **18 f.**
En caisse franco de port et d'emballage dans toute la France : **20 fr.** *les 12*

Prix de 24 lentilles 111 à 115 % **34 f**
En caisse franco de port et d'emballage dans toute la France : **36 fr.** *les 24*

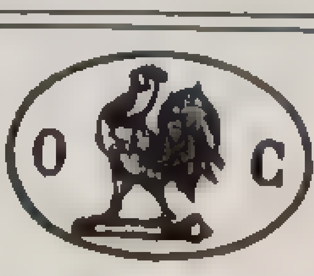
(Il est indispensable d'indiquer à chaque commande le diamètre exact des lentilles)

Echange de toute lentille de Condensateur plan conv. hors d'usage en 115 %.
PRIX : 1 fr. 25 par lentille échangée



Porte-Tube " Universel "
PRIX : **6 F. 50**

OBJECTIFS extra-lumineux



donnant des Images d'une parfaite netteté



Tube Objectif
Foyer arrière de 40 et au-dessus
PRIX : **6 F.** »

lations et théâtres cinématographiques et phonographiques.

Durée : 50 ans.

Capital social : 500.000 francs, divisé en 5.000 actions de 100 francs chacune.

L'Assemblée générale se réunit pendant le premier semestre de chaque année au siège social. — Les Assemblées générales sont convoquées par un avis inséré dans un journal d'annonces légales de Bordeaux, 15 jours au moins avant celui de la réunion. — L'année sociale commence le 1er jenvier et finit le 31 décembre.

Il a été créé 3.000 parts de fondateurs qui ont été attribuées aux fondateurs de la Société. — L'Assemblée gnérale extraordinaire du 17 décembre 1912 a décidé le rachat par la Société de ces parts de fondateurs.

Il est alloué au Conseil d'administration 15 p. 100 calculés sur la totalité des bénéfices nets.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1912

ACTIF	
Frais de 1er établissement	418.708 95
Dépôts et loyers d'avance	19.900 »
Frais constitution	2.498 80
Aménagements nouveaux	132.010 19
Portefeuille	25.000 »
Mobilier, matériel et affiches	46.273 45
Débiteurs divers	71.655 90
Caisse et banque	83.167 90
	799.215 19
PASSIF	
Capital	500.000 »
Parts de fondateurs	1 »
Cautionnement	5.000 »
Coupons 3 et 4	1.377 »
Réserve légale	14.118 30
Créditeurs divers	45.739 96
Provision pour établissements nouveaux	70.000 »
Profits et pertes	162.978 93
	799.215 19

Certifié conforme :

L'Administrateur délégué,
BOURDILLIAT.

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 1913 à porter le capital de la Société de 500.000 francs à 1 million en une ou plusieurs émissions ainsi qu'il avisera. La présente insertion est faite en vue d'une première augmentation de 200.000 francs, soit deux mille actions au pair de cent francs.

L'Administrateur délégué,
BOURDILLIAT.
5, boulevard Montmartre, Paris.

Ventes

Par acte s. s. p., en date à Colombes du 19 mai 1913, M. HACHETTE, demeurant aux Vallées, rue des Vallées, 18, a vendu le FONDS de commerce de *Café liquoriste et de cinéma*, qu'il exploite aux Vallées, à l'adresse ci-dessus et cédé ses droits au bail des locaux, à M. ROUX qui élit domicile en le cabinet du soussigné, où les oppositions seront reçues dans les dix jours de la deuxième insertion.

SOURISSEAU,
37, Rue Saint-Lazare, Paris.

Répertoire Cinématographique

Adresses Artistiques

Agences
E. Duhem, Imprésario, 6, rue des Petites-Ecuries, Paris.
Serge Avril, rue des Chartreux, Valenciennes.

Artistes Dramatiques
Mme Abélard, 4, rue Louis-Besquel, à Vincennes (Seine), artiste dramatique.
M. Abélard, 4, rue Louis-Besquel, à Vinncenes (Seine), artiste dramatique.
B. Auvertin, villa des Tilleuls, rue du Faubourg d'Arras, Lille (Nord).

Artistes Lyriques
Serge Avril, rue des Chartreux, Valenciennes.

Attractions
Serge Avril, Rue des Chartreux, Valenciennes. (Les « Comic' Variety », scénistes militaires comiques).

Chefs d'Orchestres
O. Bozzi. Cinéma rue Rochechouart, 66, Paris.
— Cinéma rue Saint-Charles, 72, Paris.
— Café des Princes, bd Montmartre, 10, Paris.
— Brasserie Nicolas, place de la Nation, Paris.
Louis Suès, 104, Boulevard Rochechouart, Paris.
P. Mendez, 15, rue Lebon, Paris (XVIIe).

Coloristes
Mlle Montas, 27, rue Saint-Sulpice, à Paris.

Impresarios Artistiques
D. G. Dalos, 66, passage Brady, Paris.

Adresses Industrielles

Achat de Résidus Photographiques
Pichereau et Cie, 62, rue de Turenne, Paris.

Appareils Cinématographiques
Etablis. J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.
Etablissements Prévost, 54, rue Philippe-de-Girard, Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Debrie, 111, Rue Saint-Maur, Paris.
H. Ernemann, 9, Cité Trévise, Paris.

Accessoires et Matériel Divers
Blériot, 187, rue du Temple, Paris.

Appareils de Photographies
Etablissements J. Demaria, 35, rue de Clichy Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Appareils de Sécurité contre l'Incendie.
Desmettre et Térasse, 121, rue de l'Epaule, Roubaix, Nord.

Calicots
Marius Jubin, peintre, 98, rue de Montreuil, Paris.

Chalumeaux Oxyacétyléniques
Radio Ciné, 53, rue Blanche, Paris.

Charbons pour Lampes à Arc
Eric Boussuge, Société Anonyme Electrocarbon, 21, rue Réaumur, Paris.

Condensateurs
Ch. Laviolette, 8, rue Haxo, Paris (XXe).
Margot, Cie Industrielle d'Optique, 3, rue Dieu, Paris.
Optique Commerciale, 7, rue de Malte, Paris.

Convertisseurs Electriques
P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tél. 952-23.
Westinghouse Cooper Hewit Co Ltd (the), 11, r. du Pont, Suresnes (Seine).

Editeurs de Films
Pathé Frères, 14, rue Favart, Paris.
Société des Etablissements Gaumont, 57, rue St-Roch, Paris.
Biograph. Kalem, Lubin. Représent., M. Sprécher, 37, rue de Trévise, Paris.
Edison 64, rue de Cormeilles, Levallois-Perret.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Essanay Film, Pharos. Représentant, M. Janin, 17, rue Grange-Batelière.
Itala-Film, Bison 101, Reliance. Représentant, M. Hodel, 3, rue Bergère, Paris.

Enseignes et Décorations lumineuses
Standard Signs, 7, faubourg Montmartre, Paris.

Extincteurs
Extincteur automatique Français système, Ch. Blon, 17, rue des Messageries, Paris.

Fauteuils automatiques pr Cinés et Théâtres
L. Marchand, 4, rue Hubert, La Varenne Saint-Hilaire, Seine.

Fauteuils à bascule pour cinématographes
Maison Brocheriou et Cie, 137, r Lafayette, Paris

Gramophones et Phonographes
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Groupes Electrogènes
P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tél. 952-23.

Imprimeurs
Barroux, 58, rue Greneta, Paris. Tél. 266-64.
Louchet, Picard, de Cooman et Cie, 17, passage Kuszner, Paris. — Téléphone 401-19.
Rincheval et fils, imprimeurs, 20 bis, rue de Paris, Saint-Denis (Seine). Spécialités pour théâtres, cinémas et cirques.

Journaux Corporatifs
Le Courrier Cinématographique, 28, boulevard Saint-Denis, Paris. 456-33.

Lampes à Arcs
Lampes à Incandescence
E. Grandjean, 21, boulevard de Grenelle, Paris. Tél. 745-33.

Locations de Films
Pathé Frères, 104, rue de Paris, Vincennes-Seine.
Ciné-Location Gaumont, 28, r. des Alouettes, Paris
Bonaz, 17, rue de Lancry, Paris.
L. Aubert, 19, rue Richer, Paris.
L. Aubert, 70, rue de Paris, Lille.
Aubert, 1, rue de la République, Marseille.
L. Aubert, 14, rue Victor-Hugo, Lyon.
L. Aubert, 8, rue Bayard. Toulouse.
L. Aubert, 17, Avenue du Roi, Bruxelles.
Comptoir International de Cinématographie, 140, rue de Cologne, Bruxelles.
Société Internationale Cinématographique, 5, rue de Provence, Paris.
Société Générale des Cinématographes et Films Roux et Cie, 3, rue Larochelle, Paris.
Agence Cinémato, 27, rue de Paradis, Marseille.
Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris. — Tél. 944-14.
Rouchy et Donès, 31, Bd. Bonne-Nouvelle, Paris.
Gallia-Cinéma, 53, rue du Temple, Paris.
E. Tisson, Cinéma-Comptoir, 30, rue de l'Académie, Marseille.
Comptoir Cinématographique, 58, rue de Paris, à Lille.
Comptoir International de Cinématographie, 11-13, Parvis Saint-Maurice, Lille.
Bérenger, 38, rue Tapis-Vert, à Marseille.
Union des Editeurs, 17, Faubourg Montmartre, Paris.
Etoile-Cinéma, 39, r. des Petits-Carreaux Paris.
Central Cinéma, 15, rue d'Enghien, Paris.

Location de Postes complets
Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris. — Tél. 944-14.
Gallia-Cinéma, 53, rue du Temple, Paris.

Mobilier de Salles de Spectacles
Veuve Martin et G. Pebeyre, 13, Boulevard de Belleville, Paris.
Wessbecher, père et fils, 59 à 67, rue Grange-aux-Belles, Paris (Xe).

Objectifs
Etablissements J. Demaria, 35 rue de Clichy, Paris.
Fleury-Hermagis, 18, rue Rambuteau, Paris.
Margot, Cie Industrielle d'Optique, 3, r. Dieu, Paris.
Optique Commerciale, 7, rue de Malte, Paris.
Louis Feuillet, 60, rue Botzaris, Paris.
Optique Réunie, 33, rue Emile Zola, Pré St-Gervais Seine.

Orgues, Harmoniums
Pellicules
Pianos

Poste Oxydelta
Etablissements J. Demaria, 35, rue de Clichy Paris.

Ventilateurs
E. Grandjean, 21, bd de Grenelle, Paris. Tél. 745-33
P. Bachelet, 90, boul. Voltaire. Tél. 952-23.

Appareils de Synchronisme
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris

Secours contre l'Incendie
Fournier et Dezandée, 72, rue de Bondy, Paris.

Travaux Cinématographiques à façon
Alter Ego, 218, boul. Bineau, Neuilly-sur-Seine
« La Laborieuse », 93, rue Villiers-de-l'Isle-Adam Paris. Tél. Roquette 62-70.

Adresses Professionnelles

Directeurs
J. Ferret, 66, rue Rochechouart, Paris.

Propriétaires de Cinémas
Meillat et Hanhart, Nouveau Cinéma, 125 rue Ordener, Paris.

Architecte spécialiste
Garnier, 13 *bis*, rue Alphonse-Daudet, Paris, reçoit mardi et vendredi, de 9 à 11 heures.

Dessinateurs
Électriciens
Ch. Borzecki, Installations spéciales cinématographiques, 27, rue Bouchardon, Paris.

Mécaniciens
Metteurs en Scènes
M. Abélard, 4, rue Louis-Besquel, Vincennes.

Opérateurs de prises de Vues
Opérateurs Projectionnistes
Foliot, 65, quai de Valmy, Paris.

Photographes
Brezinski, 6, rue du Donjon, Vincennes, Paris.

Photograveur
Réparation d'appareils cinématographiques
Vénat, 95, faubourg Saint-Martin, Paris. Pièces détachées de tous systèmes.

Sociétés Cinématographiques diverses et Syndicats
Chambre Syndicale Française de la Cinématographie, 54, rue Etienne-Marcel, Paris.
Syndicat de la Presse Cinématographique, 19, boulevard Saint-Denis, Paris.
Syndicat Français des Directeurs de Cinémas, 199, rue St-Martin, Paris. (1037-89).
Syndicat des Loueurs et Exploitants de films Cinématographiques et des Industries qui s'y rattachent pour le Nord et le Pas-de-Calais. Siège social, 39, rue de Tournai, Lille.
Fédération Internationale de la Cinématographie. Siège social provisoire : 199, rue Saint-Martin, à Paris, France.
Union Amicale du Cinématographe, 66, rue de Bondy, Paris.
Union Mutuelle des opérateurs cinématographistes de France, 50, bd de Strasbourg, Paris.
Association Belge du Cinéma, 15, place Brouckère, Bruxelles.
Syndicat des Exploitants de la Côte d'Azur, 3, rue Paganini, Nice.
Syndicat des Exploitants du Sud-Est, 39, rue de l'Arbre, Marseille.
Union Professionnelle des Exploitants de Cinémas Belges, 1, boul. Anspach, Bruxelles (Belgique).

LES NOUVEAUTÉS

Présentées les 2 et 3 Juin 1913

Agence Générale Cinématographique
16, rue Grange-Batelière.
Téléph. : Gutenberg, 30-80. — Central, 00-48.

LIVRABLE LE 20 JUIN

Eclipse. *La ville souterraine* (Arizona Bill), drame, 3 affiches 785
Arthème monte son ménage, comique........ 115
Montagnes rocheuses Canadiennes........ 100
Selig. *Le bel habit*, comédie affiche........ 200
Eclair. *Sacrifice*, drame, 2 affiches........ 685
Le parc aux gifles, comédie........ 202
Gontran dans la gueule du loup, comédie affiche.. 158
Gavroche et le Polsoconu, com........ 176
Les poissons curieux, *coloris*........ 114
Constantine, plein air........ 136
American Standart. *La Mare empoisonnée*, dr. aff. 292

M. L. AUBERT
Compagnie Générale du Cinématographe
19, rue Richer, Paris
Téléph. : Bergère, 45-04. — Louvre, 03-91.

LIVRABLE LE 20 JUIN

Cinès. *La fille de l'aiguilleur*, drame, affiche........ 626
— *Les gamineries de Patachon*, comique........ 82
— *Concours de beauté*, comique........ 132
Nordisk. *Le réticule*, comédie........ 545
Solax. *L'âme du violon*, comédie........ 292
Sascha. *Le lac de Starnberg*, plein air........ 90

BIOGRAM FILM
26, rue du Mont-Thabor, Paris

LIVRABLE LE 20 JUIN

Copains, drame, affiche........ 300

Agence BONAZ
17, rue de Lancry, Paris
Téléph. : Nord, 49-43.

LIVRABLE LE 20 JUIN

Clarendon. *Les médailles du grand-père*, path. aff. 150

M. De RUYTER
11, rue de Monthyon, Paris
Téléph. : Bergère, 44-34

LIVRABLE LE 20 JUIN

Pasquali et Cie. *Le secret*, drame, grande affiche.. 835
Polidor hypnotisé, comique 170

EDISON
59, rue des Petites-Ecuries, Paris
Téléph. : Gutenberg, 07-43.

LIVRABLE LE 20 JUIN

L'acte perdu, comédie........ 305
Le fils déshérité, drame........ 295

M. Charles HELFER,
16, Rue Saint-Marc, Paris
Téléph. : Louvre 27-20.

LIVRABLE LE 20 JUIN

Ambrosio. *La jeune fille de la source*, 2 gr. aff..... 435
Bobinet policeman, affiche........ 226
Le mari est complice, affiche........ 267
Pays et costumes Sardes, affiche........ 105
Selig. *Arabia le cheval savant*, affiche........ 315

LIVRABLE LE 27 JUIN

Universal. *Le roi des Cow-boys*........ 125
Tyler. *La baie de New-York*........ 110
Storia. *Le caddis mouche*........ 99

M. Paul HODEL
3, rue Bergère, Paris
Téléph. : Gutenberg 49-11.

LIVRABLE LE 20 JUIN

Itala. *Un accident d'automobile*, com. affiche...... 232
Kay Bee. *Le grand sacrifice*, drame, affiche........ 607

Agence LADEWIG
6, rue du Conservatoire, Paris
Téléph. : Gutenberg 01-94.

Continental. *C'est la guerre*, drame sentimental aff. 1080
Le facteur, comédie........ 670
Messter. *Ruse contre ruse*........ 370

Société des Phonogr. et Cinématogr. LUX
32, rue Louis-le-Grand, Paris
Téléph. : Central 74-68

LIVRABLE LE 20 JUIN

Zizi va au bal masqué, comique, affiche........ 144
Un léger retard, comique, affiche........ 111
Le cadeau forcé, comique, affiche........ 146
Aquila. *La danseuse*, drame à costumes........ 530

Agence RALEIGH et ROBERT
16, rue Sainte-Cécile, 16
Téléph. : Central 68-71

LIVRABLE LE 12 JUIN

La maîtrise de l'air, plein air........ 125

SALES AGENCY
M. R. Sprécher, représentant
37, rue Trévise, Paris
Téléph. : Central 34-80.

LIVRABLE LE 27 JUIN

Coquet. *Coquette se marie*, comique........ 154
B. et C. *Les mœurs en Jamaïque*, doc........ 162
Thanhouser. *Pour son fiancé*, drame........ 106
Biograph. *Le témoignage de la nature*, drame.....
L'amour frappé, comédie........ 179
Lubin. *La téléphoniste*, grand drame........ 597
Le rayon de soleil, comédie........ 206
Kalem. *Le complot*, drame........ 337

The Général Film Agency Limited

9, place de la Bourse, Paris.
Téléph. : Central 82-00.

LIVRABLE LE 20 JUIN

Milano. *L'odyssée d'une âme*, drame 3 parties, affiche double 715
Une ordonnance extraordinaire, comique 95
Le charme de la Lagune, plein air 115

UNION ECLAIR LOCATION

17, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.
Téléph. : Gutenberg 68-82.

LIVRABLE LE 20 JUIN

Savoia. *Folies*, drame 620
Domino inconnu, comique 162
Tripolitaine, 1 série plein air 136
Les embêtements de l'ambition, comique 92

On trouve la production intégrale de la « Société des Films Eclair » à l'Union-Eclair-Location.

VITAGRAPH

15, rue Sainte-Cécile, Paris
Téléph. : Louvre 23-63

LIVRABLE LE 20 JUIN

La pieuvre, drame passionnel, affiche 616
N'est pas dame qui veut, comédie comique, affiche 312
Un numéro sensationnel, comédie bouffe, affiche.. 278
Le nain amoureux, comédie de genre, affiche 179
La défense des côtes américaines, doc 137

Vues présentées au CONSORTIUM, 18, Rue du Faubourg du Temple, Paris

N. B. — La projection des nouveautés au *Consortium* a lieu sous les auspices du *Syndicat Français des Directeurs de Cinémas.* M. Justrabo est délégué pour assurer le service, lundi prochain 9 Juin, et M. Regerat, mardi 10 Juin.

On commencera à 1 h. 1/2 précises. MM. les Acheteurs, Loueurs, Exploitants et Représentants sont priés de vouloir bien tenir compte des exigences inhérentes à l'importance des programmes présentés et d'être là à l'heure.

Société des Etablissements GAUMONT

57, rue Saint-Roch. Paris
Téléph. : Central 30-87.
28, rue des Alouettes, Paris.
Téléph. : Nord 14-23.

PROGRAMME N° 27

L'ennui de vivre, drame, affiche 292
Cas de force majeure, comique, affiche 259
Le mauvais locataire, comédie, agrandissement.. 158
Calino et le petit restaurant, comique, affiche 127
De Kayes à Saint-Louis du Sénégal, panorama.... 108
Les pompiers de Paris, documentaire 96
La Suède pittoresque, panorama 87

DE LA SÉRIE DES GRANDS FILMS ARTISTIQUES GAUMONT

Les chasseurs de lions, le plus impressionnant des drames, la plus dramatique des actions. Une belle affiche 220 × 140, photos grand format.... 580

Société PATHÉ Frères

Vente, 14, rue Favart, Paris
Téléph. : Louvre 15-89.
Location, 104, rue de Paris, Vincennes
Téléph. : Roquette 34-95.

PROGRAMME N° 19

L'Otage, drame, affiche 370
American Kinema. *L'argent sacré*, drame 240
Duskes Film. *Répudiée*, drame 720
American Kinema. *Cauchemar indien*, comique.... 145
Modern Pictures. *John, le Cow-Boy, se fait trottin*, comique 120
Boireau, bonhomme de pain d'épice, comique, aff. 190
Nizza. *Le billet de faveur*, comique 105
Comica. *Rosalie a gagné le gros lot*, comique.... 185
Sur l'eau calme des étangs : les cygnes, série inst. 100
Imperium Film. *Les secrets de l'Océan : Excursion à bord du chalutier à vapeur australien « Endeavour »* 160
Comment on détruit la jungle en Malaisie 70
Brazileira Films. *Divertissements sportifs à Rio-de-Janeiro (Brésil)*, sports 90
La Comtesse noire, drame, coloris 870

Le Gérant : Charles LE FRAPER. Paris. — Imp. du Centre de Paris, F. BARROUX, 58, rue Greneta.

TÉLÉPHONE : 576-58

ALTER-EGO

A. BRÉON & Cie

Usine, Théâtre et Bureau : **218, BOULEV. BINEAU, NEUILLY-S/SEINE**

Travaux Cinématographiques à Façon

Virages, Teintures et Coloris

Tirage rapide de Titres et d'Actualités

Théâtres et Opérateurs

à la disposition des Editeurs